

# ENTREPRENEURS des Territoires



M A G A Z I N E



## DOSSIER

Financement  
des matériels :  
s'y retrouver  
parmi les crédits

## SALON

Zoom sur la Tchéquie  
avec la foire de Brno

## ACTUALITÉS



- Salon Euroforest (16, 17, 18 juin 2006)
- Bois énergie : quelle stratégie pour les entrepreneurs ?

Circulation des engins  
agricoles et forestiers :  
nouvel arrêté applicable  
au 12 juillet 2006

**N°1 pour l'histoire**

1952 – Première moissonneuse-batteuse automotrice en Europe

**N°1 pour la gamme**

21 Modèles – 193 versions en France

**N°1 pour l'innovation**

De nombreuses récompenses internationales

**N°1 pour le Service**

454 Points de vente en France

Gamme CX, gamme CR, gamme CS,  
gamme TX, gamme TC, gamme CL  
et gamme AL



**New Holland :  
le spécialiste des  
moissonneuses-batteuses.**



**NEWHOLLAND**

**Spécialiste de votre succès**

Venez visiter notre site Internet : [www.newholland.com/fr](http://www.newholland.com/fr)  
Numéro vert 0800 91 96 28 (appel gratuit depuis un poste fixe).

## Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

**Directeur de la publication**  
Gérard Napias  
Président de la fédération  
Entrepreneurs des Territoires

### RÉDACTION

**Éditeur délégué et  
rédacteur en chef**  
Jacques Fitamant  
sr@fitamant.fr

### Rédacteurs

Pages Vie syndicale : Patrice Durand  
p-durand@e-d-t.org  
Grégory Le Roux  
Erwan Charpentier  
Linna Haddad  
Philippe Caldier  
Olivier Fachard  
François Delaunay  
Frédéric Ripoche  
Serge Thomas

**Secrétaire de rédaction**  
Gaëlle Poyade  
gaelle.poyade@fitamant.fr

**PUBLICITÉ-DIFFUSION**  
6 quai de l'Odet  
29000 Quimper

**Responsable commerciale**  
Hélène Loudéac  
Tél. 02 98 98 01 40  
helene.loudeac@fitamant.fr

**Chef de publicité**  
Murielle Quéré  
Tél. 02 98 98 01 41  
pub.edt@fitamant.fr

**Assistante commerciale**  
Laurence Pochic  
Tél. 02 98 98 01 40  
com@fitamant.fr

**Relations abonnés**  
Isabelle Alexandre  
Katell Le Corre  
abo@fitamant.fr

### FABRICATION

**Mise en page**  
Alain Corre

**Impression**  
Calligraphy-print



ISSN 1278 3927  
CCAP N° 77547  
Dépôt légal : mai 2006  
N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est  
la revue officielle du mouvement des  
entrepreneurs de services agricoles,  
forestiers et ruraux.

Entrepreneurs des Territoires  
44, rue d'Alésia  
75 014 Paris  
Tél. 01 53 91 44 98



Entrepreneurs des Territoires Magazine est  
édité par les Éditions Fitamant  
(8 numéros par an)

Éditions Fitamant

Éditions Fitamant  
rue Menez-Caon  
BP 16  
29560 Telgruc-sur-Mer  
Tél. 02 98 27 37 66  
Fax 02 98 27 37 65

Crédit photo de la couverture : Claas  
(en vignette : Watier-Visuel)

## 5 Éditorial

### Vie syndicale

- 6 • Instances EDT 2006-2009
- 7 • Projet de loi sur l'eau et aides à la modernisation des matériels : un enjeu pour les entrepreneurs
- 8 • Intervention de Gérard Napias, à l'occasion du 74<sup>e</sup> congrès des Entrepreneurs des Territoires
- 11 • Marc Le Fur défend la profession
- 13 • Prévention des feux de forêt
- 14 • Pôles d'excellence rurale : plus de 340 dossiers déposés
- 16 • Actualités



### Profession

- 18 • Ivan Vokurka : agriculteur et entrepreneur agricole tchèque

### Gestion

- 20 • Pacte d'associés : allégez le coût de la transmission des parts sociales

### Actualités

- 22 • Nouvel arrêté Circulation des engins agricoles et forestiers
- 24 • Interview de Jean-Marie Lefort
- 26 • Blanchard continue son développement
- 27 • Marché du machinisme : stabilité en 2005



### Salons

- 30 • Brno : le machinisme agricole tchèque en bonne forme
- 34 • Euroforest, le rendez-vous européen des professionnels de la forêt

### Dossiers

- 37 • Bois énergie : quelle stratégie pour les Entrepreneurs des Territoires ?
- 43 • Financement des matériels : à chacun sa formule



### Gros plans sur...

- 48 • Ensileuses
- 50 • Cueilleurs à maïs et tronçonneuse thermique

## 54 EDT Occa





“

**Un financement  
souple, rapide  
chez mon  
concessionnaire  
agricole ?**

”

**Crédit Mutuel**  
**LA banque à qui parler**

[www.creditmutuel.com](http://www.creditmutuel.com)

**Avec Actimat,  
le Crédit Mutuel  
est déjà **LA**.**

Notre offre chez votre concessionnaire

Plus besoin d'allers-retours incessants  
entre votre concessionnaire et votre  
banque pour trouver la meilleure offre  
de financement. Si le matériel vous  
convient, tout est déjà prêt, sur place :  
il ne vous reste plus qu'à signer votre  
demande. Pour vous équiper, Actimat  
vous simplifie **LA** vie !



## Faire connaître notre métier pour faire reconnaître la formation qui y conduit



Un salarié sur cinq de nos entreprises a moins de 30 ans. Ces jeunes employés connaissent le métier et l'activité. Leur motivation est forte. Ils ont devant eux une carrière professionnelle dans laquelle ils s'épanouiront dans leur travail. Parmi eux, se trouvent aussi les futurs cadres et chefs d'entreprises de demain.

Nous avons une responsabilité collective : développer une image positive de nos entreprises et encourager celles et ceux qui ont envie de prendre en main l'une des activités d'une entreprise, voire une entreprise. Les entrepreneurs de travaux ont cette volonté de pousser les jeunes, de leur donner une chance et ainsi de rendre la pareille à la génération qui arrive. Parmi nous, beaucoup ont démarré grâce à une rencontre, ont saisi une occasion qui a changé leur vie.

À notre propre contribution doit s'ajouter un effort de la collectivité qui a tout intérêt à encourager l'esprit d'entreprise, y compris dans le monde rural là où les entreprises et les emplois sont rares et à soutenir les formations des porteurs de projets ou de cadres d'entreprise de travaux. Pour deux raisons : ceux qui se lancent dans l'entreprise sont souvent ceux qui ont une formation initiale réduite. Moins bien formés que le reste de leur génération, ils sont souvent au travail plus jeunes et se retrouvent démunis lorsqu'ils veulent progresser. Une seconde raison est de les armer dans la compétition économique et technologique.

Les résultats d'une enquête menée par EDT Pays-de-la-Loire auprès d'un échantillon d'entreprises offrent un précieux éclairage en la matière. 24 % des salariés des entrepreneurs ont le niveau bac ou plus, 45 % ont un CAP ou un BEP. Ces formations sont adaptées aux tâches accomplies par ces salariés : 65 % en conduite et 32 % en entretien/réparation. En revanche, toujours selon cette enquête, les postes d'encadrement et de direction nécessitent de mobiliser d'autres compétences. Dans les métiers de direction de l'entreprise, la conduite/entretien ne représente plus que 32 %, la réparation 19 %. Le temps consacré à la relation client est de 22 %, à l'encadrement 12 %, et à l'administratif 13 %. Notre métier, parfois assimilé à la production agricole, s'en distingue donc largement au quotidien.

Une formation des futurs cadres des entreprises de travaux est donc pleinement justifiée. Notre demande de reconnaissance du Brevet de Compétences des Entrepreneurs des Territoires reste pour tant bloquée, notamment en raison de la méconnaissance de notre métier. Remédier à ce déficit, faire connaître notre métier sera l'un des objectifs à débattre dans nos instances dans les mois à venir au national comme dans les régions pour faire aboutir notre projet.

Roger Gautier

Vice-président EDT chargé de la formation

**Ravitaillez sur chantier en toute CONFORMITÉ avec le GRV**

**PRÉSENTÉ SUR STAND UR À EUROFOREST**

**Le fuel doit être transporté dans une citerne agréée**

**Livré avec CERTIFICAT de CONFORMITÉ ADR**

Existe en 450 L, 350 L, base carrée ou base rectangulaire "cloisonnée"

Documentation sur demande

**USINES DE RUMAUCOURT - Rue Foch - 62860 RUMAUCOURT - France**  
Tél. 03 21 73 37 37 - Fax : 03 21 59 24 00 - E-mail: ur@usinesderumacourt.fr

## Instances EDT 2006-2009 : les nouveaux membres du CA - composition des Commissions

EDT 15 de mars 2006 donnait, en page 6, la composition du Conseil d'administration à la suite des élections. EDT magazine vous présente aujourd'hui les sept nouveaux membres du CA, des chefs d'entreprise qui vont représenter leur métier et leur région jusqu'en 2009.

### Grande Région 1

Haute et Basse-Normandie – NPDC/Picardie :

**Patrice Gauquelin**

Entrepreneur depuis 2003, il est co-gérant de la société Gauquelin avec son frère à La Carneille dans l'Orne. Né en 1972, après un Bac Pro Exploitation Transports, il est conducteur Poids Lourds longue distance. Il intègre l'entreprise créée en 1971 par ses parents en 2003 dont les activités sont les travaux agricoles, le transport et les travaux ruraux avec quatorze salariés à plein-temps dont 6 chauffeurs Poids Lourds. Il est président des Entrepreneurs de Travaux agricoles de l'Orne.

### Grande Région 2

Bretagne – Pays-de-la-Loire :

**Jérôme Coulon**

Né en 1970, il est entrepreneur à Bouere en Mayenne. Il a repris l'entreprise de ses parents en 2005 après un BTS de machinisme agricole passé à Montpellier. Secrétaire des Entrepreneurs des Territoires en Mayenne, il est secrétaire adjoint d'EDT Pays-de-la-Loire. Avec 10 salariés permanents et 10 saisonniers, l'activité de l'entreprise est concentrée sur les travaux agricoles liés à la polyculture élevage.

### Grande Région 3

Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes :

**Pierre Laloi**

Entrepreneur à Saint-Cyr en Haute-Vienne. Né en 1956, il obtient en 1982 son Bepa de travaux forestiers de Meymac (Corrèze). Il s'installe en nom personnel en février 1982. Il passe en juillet 1995 en SARL. Avec cinq salariés, les activités sont les travaux forestiers avec l'abattage mécanisé et préparation de terrain avant plantation. Il est vice-président de l'ALEF depuis 2005.

**Philippe Largeau**

Installé entrepreneur en 1986 à Diennes dans la Vienne, âgé de 41 ans, ses activités sont l'épandage de matières solides, d'amendements, l'ensilage et le pressage de paille. Avec cinq salariés à temps complet et une secrétaire à temps partiel. Administrateur d'une mutuelle d'assurance agricole, très actif dans le bénévolat (parents d'élève et théâtre, il est aussi président d'EDT Poitou-Charentes).

### Grande Région 4

Auvergne – Midi-Pyrénées :

**Patrick Barthes**

Né en 1963, il est entrepreneur à Condom dans le Gers depuis janvier 1985, date de son installation à son compte avec une pelle. Fils de Barthes Irénée, entrepreneur depuis 1957, un des fondateurs du syndicat du Gers. Agriculteur, entrepreneur, il a deux salariés et deux apprentis. Membre des jeunes agriculteurs de 1980 à 1985, il a été conseiller municipal de Condom de 2001 à 2002.

### Grande Région 7

Alsace – Champagne-Ardenne – IDF – Lorraine :

**Bernard Diss**

Entrepreneur de travaux agricoles et ruraux à Landersheim, Bernard Diss, né en 1962, a créé son entreprise en 1989 après un BTAG au lycée agricole d'Obernay. Il est président du syndicat des entrepreneurs du Bas-Rhin depuis 2002. Avec deux salariés à plein-temps et deux saisonniers, son entreprise se partage entre les travaux agricoles (l'ensilage, le battage, l'épandage et l'enrubannage) et les travaux ruraux : entretien, broyage, traitement et petit terrassement.

### Grande Région 7

**Éric Romac**

Agé de 40 ans, entrepreneur à Crion en Meurthe-et-Moselle après un BEPA obtenu en 1986. Agriculteur depuis 1991, Entrepreneur depuis 1993, son entreprise a deux gérants et sept salariés. Adhérent au syndicat EDT Lorraine depuis 1999, il est conseiller municipal de Crion depuis 1991. Son activité se partage entre les travaux agricoles (fermes de A à Z), les travaux forestiers de nettoyage, entretien et travaux sylvicoles.

### La composition des commissions et groupes de travail

Les membres du Conseil d'administration, des élus du réseau sont membres de Commission et groupes de travail. À la suite du dernier Conseil et du Bureau EDT qui a suivi, la composition de ces instances a été arrêtée. EDT Magazine en donne le détail.

#### Commission agricole :

Jean-Paul Dumont, Michel Bridonneau, Yolaine Villain, Patrick Barthes, Michel Gabillon, Jean-Marie Lefort, Christian Lemery

#### Commission forêt :

Gérard Napias, François Pasquier, James Dessavres, Philippe Decoufley, Jacques Devemy, Dominique Gordo, Alain Juthier, Alain Morel, Laurent Petit, Richard Rosfelder, Paul Vivion, Jean-Louis Renand, Alain Dupin

#### Commission rurale :

Gérard Napias, Michel Gabillon, Jean-Marie Lefort, Claude Soulairol

#### Commission jeunes entrepreneurs :

Patrice Gauquelin, Jérôme Coulon, Philippe Largeau, Alain Cazajous, Denis Monnier, François Pasquier, Bernard Diss

#### Commission communication :

Gérard Napias, Jean-Paul Dumont, François Pasquier, Michel Bridonneau, Denis Monnier, Yolaine Villain, Eliane Quenu, Alain Dupin

#### La commission sociale – main-d'œuvre :

Jean-Paul Dumont, Roger Gautier, Gérard Lafouasse, Christian Lemery, Claude Soulairol, Michel Steinle, Gérard Van Dorp, Jacques Devemy, Yolaine Villain, Mme Paradis

#### Groupe de travail environnement santé :

Yolaine Villain, Denis Monnier, Jérôme Coulon

#### Groupe de travail transport :

Jean-Marie Lefort, R Cazajous

#### Groupe de travail nomenclature d'activités, sur les métiers :

Jean-Marie Lefort, Gérard Van Dorp

#### Groupe de travail relations avec les élus locaux :

Roger Gautier, Christian Lemery, Philippe Decoufley, Éric Romac

#### Groupe de travail sur la politique de recrutement, les services aux adhérents :

Gérard Napias, Roger Gautier, Michel Chapus, Philippe Largeau, Michel Bridonneau

#### Groupe de travail fiscalité :

Jean-Marie Lefort, Éric Romac

# Projet de loi sur l'eau et aides à la modernisation des matériels : un enjeu pour les entrepreneurs

Afin d'améliorer la gestion de l'eau et atteindre l'objectif de bon état écologique des eaux fixé par la directive pour 2015, le projet de loi réforme le droit de l'eau en cinquante articles et quatre titres dont deux consacrés l'un à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques et l'autre à l'alimentation en eau et à l'assainissement.

Adopté en première lecture par le Sénat le 14 avril 2005, le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques est en cours de discussion à l'Assemblée nationale.

Il prévoit de modifier le système des redevances des agences de l'eau, des mesures de préservation des milieux aquatiques, dossier intéressant les entrepreneurs intervenant sur les cours d'eau, le contrôle des pesticides ou encore l'épandage agricole des boues urbaines et industrielles.

C'est dans le cadre de l'amélioration des pratiques antiparasitaires prévues dans la loi qu'est discuté le contrôle obligatoire des pulvérisateurs, dossier que EDT suit attentivement pour que le passage des contrôles volontaires vers les contrôles obligatoires puisse se faire à un coût administratif et financier supportable par les entrepreneurs de travaux.

Les entrepreneurs de travaux, prestataires de service professionnel, ont été précurseurs sur les questions d'application des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés dès la loi du 17 juin 1992. La fédération a fortement incité au passage du certificat pour les applicateurs de produits antiparasitaires (DAPA) créé en 1995. Depuis 2003, leur engagement dans la rédaction d'un référentiel a débouché sur un projet concret et professionnel. La contrepartie de cet engagement est logiquement un appui public à la modernisation des équipements qui sont des investissements sans résultat économique à court terme.

## Le plan pesticide de 2000

Ce projet de loi trouve sa place au milieu des dispositifs existants et à venir que le Gouvernement met en place pour améliorer la gestion et la qualité de l'eau en France. Ainsi, deux plans sont destinés à lutter contre les pollutions de l'eau et à améliorer les pratiques d'application de produits antiparasitaires. Le plan pesticide est une composante d'un programme interministériel agriculture- environnement, de lutte contre les pollutions de l'eau par les produits phytosanitaires mis en place en 2000. Parti du cons-

tat des attentes actuelles de la société en matière de santé sécurité pour l'homme et l'environnement liées à l'utilisation des pesticides en agriculture, ce plan a pour objectif de réduire les risques liés aux pesticides en agissant sur les produits et les pratiques afin de limiter l'exposition de l'homme et l'environnement à ces produits.

## Le projet de plan végétal pour l'environnement

Le projet de plan végétal pour l'environnement se veut le pendant du plan bâtiment d'élevage dans le domaine végétal. Financé par le deuxième pilier de la Politique agricole commune, il apporterait une aide à l'investissement dans des matériels permettant d'améliorer les pratiques culturales vis-à-vis de l'environnement. L'idée est de mettre en place un plan qui serait le pendant du PMPOA (Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole) dans le domaine végétal. Quatre thématiques ont été retenues : la lutte contre l'érosion, l'enjeu phytosanitaire, la gestion des fertilisants et la gestion quantitative de la ressource en eau.

## L'accès aux futures aides à la modernisation

L'exclusion des entreprises de travaux agricoles des fonds FEADER destinés à la modernisation des exploitations agricoles ne doit pas empêcher ces entreprises, acteur majeur de l'application antiparasitaire en agriculture, de bénéficier des soutiens européens, nationaux et régionaux alloués à l'amélioration des pratiques environnementales en la matière.

Lors du Congrès de Beaune, en mars, et fin avril à Bruxelles, le président national a interrogé le conseiller du ministre et les représentants de la DG Agriculture sur ce point. Le réseau EDT appelle la fédération à intervenir pour obtenir satisfaction sur ce dossier sensible pour les entrepreneurs.

Grégory Le Roux ■

## Intervention de Gérard Napias, président de la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires À l'occasion du 74<sup>e</sup> congrès Entrepreneurs des Territoires

De larges extraits de l'intervention du président de la Fédération devant le Conseiller du Ministre et les congressistes sont reproduits ici en faisant une large place aux dossiers essentiels pour les entrepreneurs.

« Monsieur le Conseiller, nous avons choisi comme thème d'orientation à nos travaux de notre 74<sup>e</sup> Congrès « *l'énergie d'être entrepreneur demain* ».

Tout d'abord, l'énergie est un facteur de production incontournable pour nous, entrepreneurs de travaux.

Le prix moyen du fioul est passé en moyenne de 35 centimes d'euro le litre hors taxe en janvier 2005 à 46 centimes d'euro en décembre 2005 selon les douanes, ce qui, sur le terrain, pourrait être différent.

Les prix de l'ensemble des fournitures et équipements à base de pétrole (huile, pneumatique, plastique) et bien d'autres encore, ont fortement augmenté. La prorogation du remboursement de la TIPP en 2005 et son augmentation en septembre de 4 à 5 centimes sont des mesures de soutien positives pour la trésorerie de nos entreprises. J'ai interrogé très récemment Monsieur le Ministre de l'Agriculture et également Monsieur Breton, Ministre des Finances, de façon à ce qu'ils puissent reconduire cette mesure. Certes, cinq centimes, cela est peu, mais lorsque nous faisons le cumul par rapport à notre quantité de fioul utilisé, cela représente beaucoup.

J'ignore si vous avez des réponses à nous apporter, mais sachez que nous attendons une réponse favorable pour redémarrer en 2006, avec ce soutien qui nous aidera dans nos trésoreries. Nos entreprises sont actuellement dans l'incapacité de répercuter de telles hausses de prix dans leurs prestations.

Nous avons ici, Monsieur le représentant du Ministre, les représentants des organisations agricoles qui viennent de vivre leur propre congrès à quelques centaines de kilomètres d'ici, et qui ont pu mettre en avant leurs problèmes, leurs crises, leurs soucis. Pour bon nombre d'entre eux, il s'agit de problèmes de trésorerie. Nous ne pouvons pas répercuter toutes les mesures de hausse qu'il faudrait.

De plus, cette aide conjoncturelle est sans effet si le prix du fioul se maintient à un niveau élevé. Nos matériels sont exclusivement animés par des moteurs qui consomment jusqu'à 60 litres à l'heure et parfois davantage. À titre indicatif, une ensileuse à maïs fourrage consomme par an 10 000 litres de fioul pour 300 hectares récoltés. Le remboursement de la TIPP s'applique au seul fioul. Pour quelles raisons ? Le carburant des véhicules de chantier est écarté. Il

en est de même de l'essence des tronçonneuses et des débroussailleuses, que nous employons surtout dans le secteur forestier.

Une première décision, juste et équitable, serait qu'un remboursement de la TVA sur l'essence consommée par ces machines soit pris, qu'il s'agisse des tronçonneuses ou des débroussailleuses. Un remboursement de la TVA sur 4 500 litres par entreprise et par an représente la consommation d'une tronçonneuse, il faut le savoir. Une mesure de détaxation pourrait être envisagée pour les véhicules de chantier des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

Nous employons tous, de plus en plus, des véhicules de chantier comme les Pick-up. Avec un Pick-up deux places, nous récupérons la TVA, alors qu'avec un quatre places, nous ne récupérons rien. Je ne veux pas croire à l'excuse qui nous avait été fournie il y a quelque temps par les services du ministère – pas les vôtres, certes – qui disait que nous ne pouvions pas rendre la TVA sur ces Pick-up quatre places, car nous pouvions les utiliser pour « *promener Madame le dimanche* ».

Vous avez pu remarquer, Monsieur Roche-Bruyn, qu'il y a actuellement de nombreuses dames ici, qui travaillent dans les entreprises. Si vous continuez à penser qu'elles se servent des véhicules le dimanche pour se promener, elles risquent probablement de vous inviter à monter dans l'un de ces quatre-quatre qui a porté du fioul dans la semaine, et certainement des pièces qui ne sont pas toujours très propres. Vous verrez bien que ces véhicules sont utilisés pour les chantiers et non pas pour se promener. Donc, nous comptons sur cette mesure de détaxation.

La Fédération a déjà pris l'initiative de s'engager dans un projet de convention d'objectifs d'économies et de substitution d'énergie, et ce fut une des tables rondes que nous avons évoquées ce matin. Les entreprises attendent des réponses concrètes et fiables leur permettant de s'adapter. D'autres milieux professionnels, comme le transport, ont déjà été dans ce sens. Pourquoi ne pas s'en inspirer ?

La réduction du poids de l'énergie dans le prix des prestations passera par des actions sur les machines, mais aussi sur les pratiques professionnelles et techniques des conducteurs. Nous en avons pris conscience.



Nous avons donc pris l'initiative à l'automne 2005 de demander au FAFSEA, je remercie le Directeur d'être ici aujourd'hui, de conduire une étude sur la mise en place d'un stage de conduite économique des automoteurs. Les premiers résultats ont été présentés ce matin par Monsieur Honoré, directeur du FAFSEA, Jean-Louis Bergey, chef du département activités économiques et à l'Ademe.

Une première application en région Pays-de-la-Loire aura lieu à Angers le 28 mars prochain, avec le concours du FAFSEA et de l'Ademe au Centre de Nozay. Cette initiative concrète et partenariale est ouverte à d'autres développements. Nous proposons d'en faire une convention d'objectif sur les économies et les substitutions d'énergie sur les matériels, équipements et pratiques agricoles, forestières, et rurales.

Cette convention pourrait associer notamment les représentants des fabricants de matériels, des organismes techniques en charge des économies d'énergie, des pratiques agricoles et forestières, des fonds d'assurance de formation, et de nos clients.

En cela, le soutien du Ministre de l'Agriculture sera déterminant pour l'initiative de notre profession. L'énergie peut aussi être une formidable opportunité d'activités et d'emploi dès lors que son prix resterait durablement élevé. Le rapport de Monsieur Claude Roy sur la valorisation de la biomasse et des matières premières renouvelables d'origine agricole et forestière est attendu dans les jours à venir. Je crois qu'il est en train, dans ces jours-ci, de rendre sa copie. La Fédération souhaite l'encouragement des regroupements d'entreprises, notamment sous la forme de GIE. Les entrepreneurs seraient alors présents à de nombreuses étapes sur l'approvisionnement. La question du renforcement de la filière bois bûche (lire le dossier Bois énergie page 37), première ressource de la biomasse, est prioritaire pour les entrepreneurs. Sur 11 millions de tonnes équivalent pétrole, 9 sont issus du bois bûche. Nous sommes également attentifs aux autres filières de valorisation, comme l'a montré la table ronde d'hier sur la conquête des marchés. L'énergie, c'est enfin et surtout la volonté de continuer d'investir, d'embaucher, de se développer.

Nous avons cette volonté chez les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. Nous avons des résultats : avec 30 000 entreprises de travaux en France, les entreprises sont sur le marché de la prestation de services à l'agriculture, à la forêt, et au monde rural.

L'esprit d'entreprise souffle dans la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006. Cette priorité affichée à l'entreprise ne peut que satisfaire les entreprises de travaux que nous sommes. Mais encore faut-il aller au bout des choses. Un projet d'entreprise est viable et durable dès lors que le porteur de projet s'engage à adopter les règles de base des activités et des marchés en cause.

Les entrepreneurs de travaux en diversification adoptent les règles des métiers dans lesquels ils s'engagent.

Nous demandons au porteur de projet de création d'entreprises de travaux de faire de même dans nos activités.

Être entrepreneur, faire de la prestation de services, c'est d'abord et également s'inscrire au Registre du Commerce et des Sociétés, et de s'en servir, par le biais des chambres de Commerce et de l'Industrie.

Ce premier rappel de base est indispensable et nous le faisons officiellement aujourd'hui.

Il est à faire dès lors que nous constatons l'encouragement de la pluriactivité. Des mesures fiscales incitent à son développement pour assurer aux bénéficiaires un complément de revenu. Nous sommes hostiles à toute mesure de nature à fausser la concurrence. Ces mesures ne rendraient service à personne. Nous ne sommes pas hostiles à l'ouverture, à la pluriactivité. Nous sommes en revanche réfractaires à ce qu'elle se fasse de n'importe quelle manière. Notre règle commune est, à prestations de services égales, contraintes fiscales, sociales ou autres égales.

Un second rappel est utile. Les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers sont prestataires de services. Ils acquittent donc la taxe professionnelle. Le montant de cet impôt est important pour les entreprises disposant d'un parc de matériel conséquent. Des montants de taxe professionnelle de plusieurs dizaines de milliers d'euros sont fréquents dans notre secteur. En effet, la base de cet impôt est assise sur les immobilisations. Les entrepreneurs de travaux bénéficient d'un plafonnement de la taxe professionnelle à 1 % de la valeur ajoutée depuis 2001 de manière à limiter son montant.

À l'automne dernier, le projet de loi de Finances pour 2006 remettait en cause ce plafonnement de 1 % pour le porter à 3,5 %. Ce fut une période difficile. Les parlementaires ont décidé, avec notre collaboration, et la vôtre, je le sais, de maintenir à 1 % le plafond en 2006 et de le porter à 1,5 % avec de nouvelles bases par la suite. Il s'agit pour nous d'une heureuse issue, grâce à la vigilance de nos responsables professionnels. Il aurait été inadmissible d'avoir à supporter d'un côté le doublement de la taxe professionnelle et de l'autre de nouveaux encouragements fiscaux à la pluriactivité.

Nous restons donc vigilants en la matière. La valeur ajoutée est annoncée comme la future assiette des cotisations sociales. Or, il se trouve que, dans nos bilans comptables, la valeur ajoutée se situe davantage autour de 60 %, 70 % qu'en deçà des 50 %.

Autant le Président de la République avait annoncé le 1er janvier 2005, lors de ses vœux, qu'il voulait modifier la taxe professionnelle, autant il a fallu que nous travaillions dans le dernier semestre afin de pouvoir garder, et non pas augmenter nos charges de taxe professionnelle et nous y sommes peut-être parvenus. Pour quelles raisons ? Parce que notre plus-value dans nos bilans est très importante grâce à l'investissement d'un matériel qui vaut 200 000, 300 000, 400 000 euros. Et cela, qu'il s'agisse d'une moissonneuse, d'une ensileuse, une tête d'abattage,

un débardeur en forêt, que nous sommes d'ailleurs obligés de renouveler assez souvent de par leur utilisation, mais qui apporte une plus-value brute (puisque les amortissements n'en sont pas déduits) qui monte énormément la base, et dont le taux à 3,5 %, s'avérerait insupportable.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Président de la République, lors de ses vœux, a réitéré le fait qu'il souhaitait modifier l'assiette des charges sociales pour les asseoir sur la valeur ajoutée. Nous allons donc être obligés, Monsieur le Conseiller, de repartir vers vos services pour défendre la position de ces entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers, et ruraux.

La loi d'orientation agricole a étendu le dispositif « *travailleurs occasionnels* » aux entreprises de travaux agricoles et forestiers. Cette extension était attendue par nos entreprises. Elle constitue à nos yeux un rééquilibrage indispensable entre la prestation de service professionnelle et la prestation à titre occasionnel.

Cette mesure est aussi de nature à favoriser la contribution à l'emploi de nos entreprises.

Un décret est en préparation pour appliquer le régime « *travailleurs occasionnels* » aux entreprises de travaux. J'espère qu'il avancera rapidement. Nous avons donc été consultés sur ce projet au cours des dernières semaines. Je tiens à vous dire que je serai très sensible à ce que ce décret sorte rapidement, mais vraiment avec une économie pour les entreprises que nous représentons.

Nous avons, bien entendu, proposé une ventilation des taux d'allègement en fonction de trois critères de priorité :

Premièrement, les secteurs d'activités en crise, soumis à une importante concurrence étrangère ou fortement employeurs de main-d'œuvre salariée saisonnière.

Deuxièmement, les secteurs d'activités représentant un fort taux de travail illégal. On retrouve cela particulièrement dans la sylviculture en forêt.

Troisièmement, les postes et tâches nécessitant peu de qualifications, et présentant le moins de risque pour la santé ou la sécurité.

Un taux plus favorable pourrait donc être appliqué pour les activités ou tâches telles que les travaux de reboisement et de sylviculture. Les travaux viticoles manuels effectués par les entreprises de travaux agricoles seraient normalement visés.

Pour quelles raisons ne pas reprendre l'idée d'un taux incitatif pour la conclusion de contrats favorisant les emplois à durée indéterminée ? Cela constitue également un dossier que nous avons tenté d'apporter il y a deux ans au ministère. Comptez sur nous pour que nous puissions y revenir.

Pour les travaux en exploitation forestière, notre demande prioritaire demeure le financement d'une allocation de cessation d'activités ou de cessation anticipée pour les intervenants en milieu forestier, particulièrement dans ce contexte de pénibilité du travail.

Dans notre esprit, les allègements en faveur des entreprises de travaux agricoles et forestiers doivent

bénéficier exclusivement aux entreprises réalisant de manière principale des activités qui en sont éligibles.

La question du coût de cette mesure a été soulignée à plusieurs reprises par vos services, et également, notamment, lors des débats parlementaires. Ce sont bien sûr des mesures qui ont un coût financier. Mais, elles sont également susceptibles de générer d'autres recettes, voire des économies.

Autre sujet d'importance que nous avons : les fonds Feader. Notre Fédération a donc émis des propositions tendant à développer une activité dynamique, fiable, et responsable des entreprises de travaux forestiers et agricoles. Une véritable politique structurelle de financement du matériel est à conduire pour les entreprises, en particulier sur le secteur forestier. Ils étaient déjà, avant, dans les enveloppes et il semblerait que l'on veuille les en faire échapper.

Ces aides à la modernisation sont à compléter le cas échéant par des mesures fiscales permettant des déductions pour investissement à l'instar de l'agriculture.

Ce soutien aux investissements doit se conduire en parallèle au maintien des aides à la reconstitution des forêts, et après les catastrophes naturelles que nous avons connues.

Le nettoyage et la reconstitution du potentiel forestier après les tempêtes de 1999 sont à poursuivre.

Vous connaissez les problèmes en Aquitaine, Monsieur le Conseiller. Écoutez-nous. Donnez-nous un peu d'argent. Ils ont peut-être fini, chez eux. S'ils n'en ont plus besoin, envoyez les fonds vers l'Aquitaine. Il y a un TGV qui est tout droit, nous pouvons nous y rendre rapidement.

La politique nationale forestière doit accompagner les actions de nos entreprises qui effectuent plus de deux tiers des travaux liés à la multifonctionnalité. Les surcoûts d'exploitation liés à la gestion durable des forêts doivent pouvoir être facturés par les entreprises de travaux forestiers, car il est bien beau de gérer pour la société, mais qui paie ?

Aujourd'hui, 50 % de nos activités ne sont pas « *rémunérables* » à un certain moment. Il faut donc nous écouter et nous accompagner sur ce point.

Dans le domaine agricole, les aides du Feader seront principalement dirigées vers les investissements qui auront un impact positif sur l'emploi et les conditions de travail. La préservation de l'environnement, du bien-être animal, les projets collectifs devront être également encouragés. Vous pourrez bien entendu nous dire que 2000-2007, ou 2000-2006, l'ancien Feader, était à peu près de, pour la maison France, un milliard deux cent cinquante millions d'euros. Les fonds pour 2007, 2013, se situeront, semble-t-il, autour de huit cents millions d'euros par an. C'est-à-dire, à peu près 30 % à 40 % de moins.

Mais surtout, Monsieur le Représentant du Ministre, cela ne signifie pas que, parce que l'enveloppe est basse, nous ne pouvons pas nous placer dans la liste des personnes qui prétendent à des aides européennes. »

# Marc Le Fur défend la profession

En début d'année, un décret a été voté, dans le cadre de la Loi d'orientation agricole, sur l'embauche par les EDT de travailleurs occasionnels. Il a été défendu par deux députés, Marc le Fur des Côtes-d'Armor et Michel Raison de Haute-Saône. Entrepreneurs des Territoires a interviewé Marc Le Fur pour qu'il nous explique son implication.

Marc Le Fur est député de la 3<sup>e</sup> circonscription des Côtes-d'Armor et conseiller général. Il est l'un des spécialistes agricoles à l'Assemblée Nationale et rapporteur de la Loi d'orientation agricole pour la Commission des finances. Le député breton est un ami de longue date des ETA dont il défend les dossiers depuis 1993.

**Entrepreneurs des Territoires :** Vous êtes élu dans un département et une région où les entrepreneurs de travaux agricoles ont un rôle important. Est-ce une des raisons de votre implication pour la défense de leurs intérêts ?

**Marc Le Fur :** Je suis effectivement élu d'une circonscription où les entrepreneurs de travaux agricoles, autour de Roger Gautier, sont dynamiques, connaissent leurs dossiers et savent aller voir leur député. Mais je sais aussi combien leur rôle est important à l'échelle du territoire, pour les agriculteurs mais également pour les 93 communes rurales de ma circonscription. La raison de mon engagement dans le dossier des travailleurs occasionnels est double : veiller à l'équité de traitement entre tous les acteurs du territoire, être attentif à ce que chacun soit gagnant, agriculteurs et entrepreneurs de travaux agricoles. Je me suis également impliqué en tant que rapporteur

La seule revue exclusivement dédiée aux entrepreneurs de services Agricoles, Forestiers et Ruraux

## ENTREPRENEURS des Territoires

MAGAZINE

La revue officielle de la Fédération des Entrepreneurs des Territoires

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX

**8 fois par an ne manquez pas :**

- Nos compte-rendus et décisions de la fédération nationale,
- La présentation des matériels incontournables du métier de l'entrepreneur. Le point de vue des concepteurs comme des utilisateurs.
- Des portraits d'entrepreneurs et de leurs équipes grâce à nos interviews sur leurs chantiers.
- Les règles d'utilisation et d'application en produits phytosanitaires et semences.
- Les événements marquants de la profession rapportés et analysés.
- Des experts reconnus vous renseignent sur la législation et les règles à appliquer.
- Aides à l'embauche, amortissements et provisions... nous vous donnons des conseils utiles.
- Notre vitrine de toutes les innovations matériels.
- Occasion : la rubrique des bonnes affaires.
- Les agendas et compte-rendus des salons et événements de la profession.

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

**Je suis adhérent**  
au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires.

**Je m'abonne au tarif "spécial adhérents" pour :**  
1 an (soit 8 numéros) au prix de **23 €**  
*Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires*

Je souhaite recevoir une facture acquittée.

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES 44, rue d'Alésia • 75682 PARIS CEDEX 14  
Pour tout renseignements : Tél. 01 53 91 44 44

**Je ne suis pas adhérent**  
au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires.

**Je m'abonne pour :**  
1 an (soit 8 numéros) au prix de **59 €**  
*Je joins mon règlement :*

Chèque bancaire à l'ordre des Editions Fitamant

Carte bancaire N° \_\_\_\_\_  
Date d'expiration \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Rue Menez Caon • BP 16 • 29 560 TELGRUC SUR MER  
Pour tout renseignements : Katell Le Corre Tél. 02 98 27 37 66

**MES COORDONNÉES**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

**ACTIVITÉ**

Entrepreneurs de travaux agricoles     Concessionnaires

Entrepreneurs de travaux forestiers     Constructeurs de matériels

Entrepreneurs de travaux ruraux     Centre de formation

Entrepreneurs de travaux publics     Autres (préciser) \_\_\_\_\_

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant





« Je me suis battu pour que les entreprises de travaux agricoles demeurent une exception avec un taux de taxe professionnelle amené à 1,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise », affirme Marc Le Fur, député des Côtes-d'Armor.

pour la Commission des finances de la Loi d'orientation agricole qui a notamment permis de progresser sur des sujets aussi importants que le bail cessible, le fonds agricole, l'aide au remplacement dans l'exploitation pour que les agriculteurs aient aussi une vie de famille...

**EDT :** Quelle est la genèse du projet que vous avez défendu ?

**MLF :** Comme vous le savez, les agriculteurs qui embauchaient des travailleurs occasionnels, notamment lors des travaux d'été, bénéficiaient d'allègement de charges, ce qui n'était pas le cas des entrepreneurs de travaux agricoles. Un agriculteur avait donc intérêt à embaucher directement des travailleurs occasionnels plutôt que de faire appel à une entreprise de travaux agricoles. Cette différence de traitement avait deux inconvénients, l'un pour les entreprises de travaux agricoles qui ne pouvaient pas accéder à certains marchés faute d'allègement de charges, l'autre pour les agriculteurs qui devaient gérer eux-mêmes l'embauche de travailleurs occasionnels avec les lourdeurs administratives attenantes. C'est ce qui a justifié mon engagement au cours du débat sur la loi de finances. Tout ce qui peut participer au grand

combat pour l'emploi qu'il faut mener dans notre pays m'intéresse.

**EDT :** Pourquoi considérez-vous que cette mesure sera intéressante pour les ETA ?

**MLF :** Aujourd'hui, avec l'allègement des charges sur les travailleurs occasionnels, les ETA ont les mêmes avantages que les agriculteurs. Concrètement, un agriculteur peut aujourd'hui faire appel à une entreprise de travaux agricoles pour ses moissons ou son ensilage sans payer plus cher que s'il employait directement des travailleurs occasionnels et sans les tracasseries administratives d'embauche en moins. Cet amendement est une opération gagnant-gagnant. Les ETA deviennent plus compétitives et les agriculteurs peuvent faire appel à leurs services dans de meilleures conditions.

**EDT :** Vous vous êtes aussi battu au sujet de la taxe professionnelle ?

**MLF :** C'est exact. Jusqu'ici, les entreprises de travaux agricoles étaient assujetties à une taxe professionnelle correspondant à 1 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. Il s'agissait d'une exception dans le paysage français où les entreprises connaissent des taux très nettement supérieurs. Le Gouvernement souhaitait ramener toutes les entreprises à un taux unique, 3,5 % de la valeur ajoutée. Mais ce qui constituait une baisse pour la plupart des entreprises de notre pays représentait dans les faits une hausse importante pour les entreprises de travaux agricoles. Je me suis battu pour que les entreprises de travaux agricoles demeurent une exception avec un taux de taxe professionnelle amené à 1,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise et une révision des bases qui pourrait permettre à certaines entreprises de travaux agricoles de payer moins de taxe professionnelle en 2007. Je me réjouis d'avoir pu porter ces deux problèmes devant les parlementaires et d'avoir obtenu leur accord au plus grand bénéfice de tous.

Propos recueillis par **Olivier Fachard**

## Prévention des feux de forêt

Le principe d'une loi cadre de prévention des feux de forêt est à l'étude à la suite des échanges d'expérience qui ont eu lieu lors d'un colloque européen à Bordeaux.

Le Colloque International Prévention des feux de forêt a réuni, début avril 2006, à Bordeaux, plus de 200 personnes représentant les grands acteurs français et européens de la forêt.

Le colloque s'est tenu en Aquitaine, une région particulièrement active dans la protection contre les incendies. La politique de protection s'adapte aux acteurs et aux responsables de la lutte active, ainsi qu'à la pluriactivité généralisée des sylviculteurs, sans qui la forêt deviendrait vite la proie des flammes, comme on le voit encore aujourd'hui dans des régions européennes ou bien outre-Atlantique, où la forêt, dépourvue de fonction économique, n'est plus entretenue et brûle fréquemment.

Bruno Lafon, président de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) en Aquitaine, a insisté sur l'importance qu'il convient d'accorder prioritairement à la prévention et aux synergies. Il fut relayé par plusieurs communications portant sur les pratiques des sapeurs pompiers. Ces derniers proposent une démarche moderne et innovante faisant appel à des méthodes jusqu'ici en vigueur dans l'industrie. L'originalité du colloque se trouvait dans le souci de tous les participants d'échanger directement sur leurs pratiques de prévention.

### Les points d'accord

Plusieurs points ont fait l'objet d'un accord au cours de ces deux journées de débats auxquels ont participé des représentants des ministères intéressés, agriculture, environnement et intérieur, français et représentants des pays membres de l'Europe du sud mais aussi de Bruxelles. Il est indispensable de distinguer les feux

de forêt des incendies. Le feu reste un phénomène maîtrisé, alors que l'incendie échappe à l'homme. La prévention doit être pensée et mise en œuvre avant le feu, et doit permettre que le feu reste confiné dans des limites réduites et éviter l'incendie.

La prévention est de la responsabilité de tous : propriétaires forestiers, associations (écologistes, chasseurs, randonneurs, riverains, utilisateurs en général), système scolaire, industriels du bois (papetiers, constructeurs, etc.), collectivités publiques (communes, conseils généraux et régionaux, SDIS...), administrations (agriculture, intérieur, environnement, transport). Les démarches de chacun doivent être structurées collectivement afin de dégager des synergies.

La forêt est un système original qui nécessite une approche juridique et économique spécifique. Christian Kert, député, a fait part de sa préoccupation d'étudier le principe d'une loi de prévention cadre. En effet, la connaissance de la forêt et des risques reste trop faible chez nos concitoyens, pour preuve l'extension régulière de l'habitat en forêt et, plus globalement, la perte de conscience du risque de feu par la population.

Les actes du colloque (Editions Préventique) seront publiés courant juin 2006, et seront adressés sur demande par DFCI Aquitaine 6 parvis des Chartrons 33075 Bordeaux cedex Tél. 0033 (0)5 57 85 40 42 - Fax : 0033 (0)5 57 85 40 26 Courriel : info@ardfci.com et un site internet : [www.feudeforet.org](http://www.feudeforet.org) avec en rubrique infos une fiche très bien faite sur le débroussaillage.

**Erwan Charpentier** ■

(d'après le communiqué de DFCI)

**Nouvelle BEAUDOIN**  
**IMBATTABLE**



- enrubanne 4 à 5 ha à l'heure 100 à 120 balles
- économise 50 % de plastique
- fonctionne sans tracteur
- travaille aussi bien les balles rondes que cubiques
- permet le stockage de la paille

Matériel fiable, simple et efficace des centaines de **BEAUDOIN** le prouvent chaque année sur le terrain

**C.G.A.O.**  
24450 Saint-Priest-les-Fougères  
Tél. 05 53 52 85 65 Fax 05 53 52 55 11  
e-mail : [cgao24@wanadoo.fr](mailto:cgao24@wanadoo.fr)

**CONTACTEZ-NOUS** →

## Pôles d'excellence rurale : plus de 340 dossiers déposés

Au 1<sup>er</sup> mars 2006, date de clôture de la première vague, 342 dossiers de pôles d'excellence rurale ont été déposés auprès des services de l'Etat.

En janvier 2006, EDT Magazine n°14 traitait, en page 10 et 11, des pôles d'excellence rurale, un nouveau dispositif d'aide aux projets de développement, parallèle aux pôles de compétitivité industrielle. EDT revient sur ce dossier, alors que les projets de pôles se sont montés autour d'une collectivité et de partenaires privés y compris des entrepreneurs de travaux.

La répartition entre les quatre thématiques définies dans le cahier des charges de l'appel à projets est la suivante. 40 % des dossiers déposés concernent le tourisme, la culture, les activités de pleine nature et le cheval. 20 % des projets ont trait à la valorisation et la gestion des bio-ressources. La forêt couvre 28 % du territoire et produit 90 millions de m<sup>3</sup> de bois par an. Les projets liés aux services aux personnes représentent 19 % des dossiers déposés avec l'augmentation de la population dans le monde rural. Les pôles d'excellence technologique pour des productions industrielles et artisanales représentent, quant à eux, 20 %.

Les pôles d'excellence rurale lancés en décembre dernier s'inscrivent dans le prolongement des pôles de compétitivité industrielle initiés en septembre 2005 et ont pour objectif de permettre à un territoire de créer une dynamique d'emploi, de développement et d'attractivité.

La dimension multi-partenariale du projet est fondamentale. En effet, les pôles sont définis comme un système de coproduction capable de créer, sur la base de projets innovants, une synergie entre des acteurs publics et privés en conjuguant ressources du monde rural et compétitivité. Ces pôles d'excellence rurale relèvent d'une démarche volontariste, dans laquelle les acteurs seront guidés par les institutions. Rappelons que le taux de subvention maximum annoncé est de 33 % du montant hors taxes du projet.

### Le bois énergie en tête

Les Entrepreneurs des Territoires équipés en matériels performants et disposant d'installations adaptées sont en mesure de faire valoir leur expérience et leurs compétences. C'est pourquoi, les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers peuvent s'inscrire comme partenaires des pôles d'excellence rurale liés aux bio-ressources, en particulier sur le secteur forêt-bois et le bois-énergie. En effet, de nombreux projets de pôles concernent la création de plate-formes de plaque ou de chaufferies bois. L'accent est également



Silo enterré recueillant du bois énergie.

mis sur l'approche « *filière* » (les projets de filières sont liés à des chartes forestières des territoires). Pour plus d'information, vous pouvez contacter la sous-direction de la forêt et du bois de votre DRAF.

### Les projets retenus

Le budget alloué à la réalisation des pôles d'excellence rurale s'élève à 150 millions d'euros, les financements sont d'origine nationale et communautaire. En effet, les pôles d'excellence rurale s'inscrivent dans les politiques nationales de développement rural mais entrent également dans le cadre de politiques européennes telles que le FEDER, les programmes LEADER ou le FEADER, le fonds européen agricole pour le développement rural, notamment dans son axe 1 relatif à la compétitivité et dans son axe 3 sur le maintien et le développement de l'attractivité des territoires et de l'emploi

Les dossiers déposés le 1<sup>er</sup> mars sont en cours d'examen au niveau départemental (on compte une moyenne de trois dossiers par département). Cette phase s'achève en mai 2006 et sera suivie, pour les projets retenus, d'une instruction au niveau national. La commission nationale de pré-sélection sera composée de représentants des régions, de représentants du ministère ainsi que de personnalités qualifiées, qui annonceront les projets labellisés courant juin 2006.

Les Entrepreneurs peuvent contacter au sein des préfectures de département le responsable des pôles d'excellence rurale pour plus d'informations et s'insérer sur des projets en cours, le réseau EDT ayant également ces informations. Une seconde vague de sélection sera organisée en septembre 2006.

Linna Haddad ■



# Gamme Faucheuses Débroussailleuses

## VIVEZ TOUS LES JOURS LA DIFFÉRENCE

### KUHN

Pour faire face aux nouveaux enjeux de l'agriculture du 3<sup>ème</sup> millénaire, KUHN avec son réseau s'engage à vos côtés, à faire chaque jour la différence. KUHN a développé une gamme complète de faucheuses débroussailleuses pour une utilisation individuelle, en CUMA ou en ETA, avec des cinématiques « passe-partout » et un équipement complet de série. KUHN, le meilleur allié de votre réussite.



Agri-Longer 4734



Multi-Longer 4844



Multi-Longer 4951



Multi-Longer 5560



RÉDUCTION DES COÛTS



SÉRÉNITÉ - SERVICES



BONNES PRATIQUES



[www.kuhn.fr](http://www.kuhn.fr)

**175**  
**Years of Excellence\***

Infos

01 47 87 12 12

Service d'information juridique / Vie pratique

## Actualités !

### Salon Bois Énergie 2007

La prochaine édition du salon Bois Énergie aura lieu à Orléans du 19 au 22 avril 2007. Par la suite, le Salon se tiendra à Orléans tous les deux ans les années impaires : 2009, 2011...). En 2008, le salon Bois Énergie se déroulera au printemps, dans sa ville d'origine de Lons-le-Saunier, et ensuite tous les deux ans à Lons-le-Saunier les années paires : 2010, 2012...). En alternant le salon Bois Énergie entre Lons-le-Saunier et Orléans, les organisateurs offrent une plus grande accessibilité de ce salon, le point de référence leader pour le bois énergie en France. Contact : [www.boisenergie.com](http://www.boisenergie.com)

### Licence professionnelle agro équipement

Plus de 80 dossiers de candidature sont déjà parvenus au secrétariat de la licence professionnelle gestionnaire des entreprises de l'agroéquipement du département gestion des entreprises de l'IUT de Rennes (EDT Magazine 12 de novembre 2005 p 11 et 12). La licence pro Gestionnaire des entreprises de l'agroéquipement est un diplôme national bac+3 qui se prépare en en alternance sur une année. La prochaine rentrée est le 18 septembre 2006. Deux sessions de recrutement sont organisées : dossier avant le 29 mai, entretien le 9 juin et dossier pour début septembre, entretien le 4 septembre.

Contact Fabienne Bradane

Tél. 02 23 23 42 86

courriel : [contact@www.iutren.univ-rennes1.fr](mailto:contact@www.iutren.univ-rennes1.fr)

### Affichage de la consommation de fuel des engins agricoles en vue

Des études sont en cours à l'OCDE pour permettre l'affichage des consommations des engins sur les documents commerciaux des constructeurs, a annoncé Philippe Balny, chargé du plan climat

au ministère de l'agriculture lors du débat sur les enjeux de l'énergie organisé dans le cadre de la Convention agroéquipement le 7 avril dernier à Bordeaux. Les quatre organisations professionnelles du machinisme dernier avaient retenu ce thème pour faire le point sur un dossier qui est à l'origine de multiples questions adressées aux professionnels du machinisme. Points à relever : le bilan énergétique de l'agriculture est à améliorer, tâche qui relevait du plan climat 2004-2006 ; le projet de plan climat sur 2006-2008 est de faire beaucoup mieux en la matière en agissant sur les économies d'énergie, en mobilisant les engrais organiques abondants, par de nouvelles pratiques culturales. C'est aussi le développement des bio carburants avec l'objectif de 7 % d'incorporation en 2010. Les biocarburants de deuxième génération, transformation de la biomasse ligno-cellulosique (herbe, bois, écorce, tige, feuilles, pulpe de papier, etc.) en bioéthanol, nécessitant très peu de carburant fossile, apparaîtront à l'horizon 2010-2015.

### Une subvention pour inciter à l'agriculture raisonnée

Une aide de 1 000 euros par exploitation est « destinée à compenser partiellement les dépenses liées au respect des exigences du référentiel de l'agriculture raisonnée ». Un arrêté du 22 mars 2006 (JO 12 avril 2006) définit les conditions d'octroi de cette subvention pour inciter les exploitants agricoles à s'engager dans le dispositif de l'agriculture raisonnée. Sur 10 % des dossiers sélectionnés de manière aléatoire, le préfet fera procéder à un contrôle plus approfondi qui devra être réalisé avant le 31 décembre de l'année d'octroi de cette aide. Au 31 mars 2006, 1356 exploitations étaient qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée dont 400 en Languedoc-Roussillon et moins de 100 en

## MACHINES AGRICOLES ET ESPACES VERTS - MATÉRIEL FORESTIER - LAMES À NEIGE

# Établissements Rudolph



SIÈGE SOCIAL : Z.A. - 67430 DIEMERINGEN - Tél. 03 88 00 40 50 - Fax. 03 88 00 08 46

Succursale : Z.I. - 57400 SARRALTROFF - Tél. 03 87 03 16 51 - Fax. 03 87 03 38 35

E-mail : [ets.rudolph@wanadoo.fr](mailto:ets.rudolph@wanadoo.fr)



Nord-Pas-de-Calais-Picardie, 66 en Champagne-Ardenes.

### Travailleurs d'Europe centrale et orientale

Les ressortissants des huit nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie et Slovénie) peuvent accéder, à compter du 1er mai 2006, au marché de travail français dans des métiers connaissant des difficultés de recrutement selon une procédure d'autorisation de travail simplifiée. Ces métiers représentaient près de 700 000 offres d'emploi en 2005 dont un tiers en moyenne ne pouvait être pourvu faute de demande. Sont ouverts depuis le 1er mai, parmi les 61 métiers, couvrant sept secteurs économiques, aux ressortissants de huit pays d'Europe de l'Est, nouveaux membres de l'Union européenne. Pour le secteur agricole des métiers suivants : maraîcher-horticulteur, arboriculteur-viticulteur (saisonnier uniquement), éleveur hors sol. Pour un autre secteur d'activité proche des entrepreneurs, le bâtiment travaux publics, il s'agit des ouvriers des travaux publics, du béton, de l'extraction solide, ouvrier de la maçonnerie, monteur de structures métalliques, ou de bois, poseur de revêtements rigides, ou souples, couvreur, poseur de fermetures menuisées, monteur plaquiste agencement, dessinateur du BTP, géomètre, chargé d'études techniques du BTP, chef de chantier du BTP, conducteur de travaux du BTP.

### Le SITMAFGR en deuil

Cette association a fait part de la disparition de son président, Jean-Claude Bonnet, le 14 avril dernier. Le machinisme agricole perd l'un de ses ardents promoteurs, exemple de droiture, d'humanité et d'intelligence. SITMAFGR est une association issue du rapprochement de la Société des Ingénieurs et Techniciens du Machinisme Agricole et de l'Association Française de Génie Rural toutes deux créées en 1957. Elle rassemble les compétences scientifiques et technologiques dans les domaines de l'agroéquipement, l'environnement et la ruralité. Elle réunit notamment ingénieurs, techniciens, agriculteurs, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, constructeurs, distributeurs, prescripteurs. [www.sitmafgr.com](http://www.sitmafgr.com)

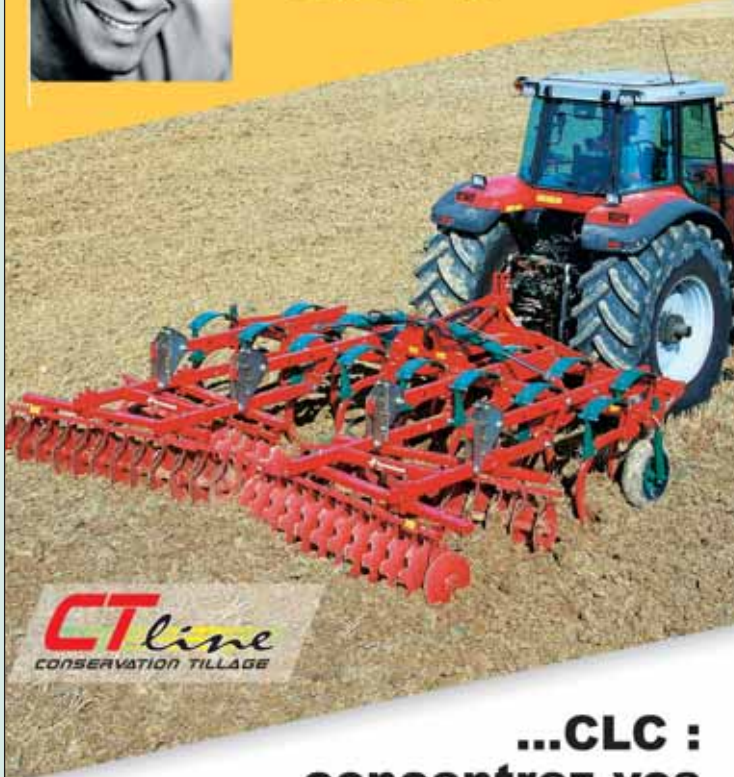
### EDT Drôme-Ardèche : disparition de Roger Grimaud

EDT Drôme-Ardèche fait part de la disparition de Roger Grimaud à l'âge de 89 ans. Entrepreneur de travaux à Saulce dans la Drôme, il avait été trésorier du syndicat pendant de longues années. Rectificatif EDT 15 de mars 2006. Une erreur s'est glissée dans l'annonce de la disparition de M Martin en page 16. Il fallait lire 28 janvier dernier et non 28 septembre dernier.

 **Kverneland**  
**ACCORD**



**“Et si on parlait des valeurs sûres”...**



**CTline**  
CONSERVATION TILLAGE

**...CLC : concentrez vos efforts à moindre coût !**

**Le plus vendu et le plus économique de sa génération !**

- De 5 à 35 cm de profondeur pour une grande polyvalence (déchaumage rapide et pseudo-labour).
- Un large choix d'équipements arrières pour répondre à vos besoins.
- Une simple pointe de charrue montée sur dent à sécurité Non-Stop pour des coûts d'utilisation minimums.



Un concentré de technologie

*CT Line : Une nouvelle génération de matériels Kverneland pour faire des ÉCONOMIES DURABLES.*

**La sécurité du 1<sup>er</sup> groupe mondial de l'équipement agricole.**



**“Info chrono”**

Documentation complète envoyée à votre domicile sur simple demande par Fax ☎ 02 38 52 43 01

 **kverneland group**

BP 70149  
45803 Saint Jean-de-Braye Cedex  
Tél : 02 38 52 43 00  
[www.kvernelandgroup.com/france](http://www.kvernelandgroup.com/france)



## Ivan Vokurka : agriculteur et entrepreneur agricole tchèque

Exploitant 200 hectares avec son fils à 50 km au sud de Brno, au sud-est de la République tchèque, Ivan Vokurka a progressivement développé une activité d'entrepreneur agricole qui porte depuis deux ans sur 1 200 hectares par an.

« *Nous ne recherchons pas la productivité maximale mais la simplification.* » Ivan Vokurka, qui a terminé ses études au lycée agricole de Brno en 1979, est un homme qui respire le calme et la réflexion. En 1996, la transformation des fermes d'Etat en fermes privées lui permet de progressivement démarrer son exploitation. « *Nous avons acheté 2 à 5 hectares chaque année pour être propriétaire aujourd'hui de 25 hectares* », explique Ivan. L'exploitation qu'il gère avec son fils totalise 200 hectares, dont 120 dédiés aux céréales (blé d'hiver, orge de brasserie) et 30-40 ha pour le tournesol. En 2000, il achète sa première moissonneuse-batteuse (une Lexion 450 d'occasion) en Allemagne, puis une deuxième (une Lexion 460) égale-



Ivan Vokurka devant deux de ses tracteurs Zetor et Same.

ment d'occasion, mais cette fois en République tchèque. Son entreprise, qui emploie deux salariés, compte également 4 tracteurs (un Zetor de 120 CV, un Massey de 190 CV, un Same de 130 CV et un Fiat de 80 CV) et un épandeur Hardi de 24 mètres de large

et 3 000 litres de capacité. Un semoir Farnet BSK 300 et différents outils de travail superficiel du sol viennent compléter son matériel.

### Des services rapides

En quelques années, Ivan Vokurka a développé une

clientèle locale allant jusqu'à 100 km au nord de Brno. « *Nos clients exigent que nous répondions très rapidement à leurs demandes* », des demandes provenant de trois types d'exploitations : des grosses de 3 000 à 5 000 hectares, d'autres de taille moyenne (de 500 à 800 hectares) et des plus petites couvrant de 200 à 500 hectares. De 800 ha de céréales à la fin des années 1990, Ivan Vokurka intervient depuis deux ans sur environ 1 200 hectares par an. La moisson démarre en principe d'abord autour de Brno vers le 15 juillet et dure deux semaines. Les rendements en blé varient selon les sols et vont de 60 à 70 quintaux/ha sur les bonnes terres, à 35-45 quintaux sur les sols plus secs. La récolte de tournesol démarre mi-septembre et dure un mois, avec là aussi des rendements très variables allant de 25 à 45 quintaux/ha. Ivan Vokurka facture 7 euros/ha pour des travaux de pulvérisation, et 50 euros/ha pour la moisson, hors frais de gazole, ce dernier étant payé par le client. « *Mes prêts à la banque pour financer mes machines (prêts sur 5 ans pour des machines d'occasion) représentent 500 000 couronnes tchèques (1), soit environ 400 hectares de travail d'entrepreneur* », précise Ivan Vokurka qui apporte à ses

### Trois types d'exploitations agricoles

Selon une fiche de synthèse publiée par l'ambassade de France en République tchèque, il existe dans ce pays trois principaux types d'exploitations agricoles :

- de nombreuses exploitations familiales (51 616, soit presque 95 % du total des exploitations agricoles) de petite taille (21 ha) occupant environ 27 % de la surface agricole utile (SAU) ;
- les nouvelles coopératives (686), dont le nombre est en baisse constante depuis quelques années. Cette diminution des coopératives se fait au profit des sociétés commerciales (SA ou SARL). En 2003, les coopératives occupaient 26 % de la SAU avec une taille moyenne de 1 475 ha ;
- Les SARL ou SA (2292), dont la surface moyenne est de 1 000 ha, occupent 44 % de la SAU. Elles proviennent donc à l'origine des fermes d'Etat et, depuis quelques années, de la transformation des coopératives.

L'agriculture de la République tchèque occupe 54,2 % de la superficie totale du pays, soit 4,2 millions d'hectares. 73 % de la SAU (3 millions d'hectares) est consacrée aux terres arables (dont 1,58 million d'hectares aux céréales) et 22,4 % (961 000 ha) aux surfaces herbagères.

### Stanislav Hejtmanek :

« Nous ne sommes plus que cinq entrepreneurs »

À 60 km au sud de Brno, Stanislav Hejtmanek fait partie des cinq entrepreneurs agricoles restants en République tchèque. « Nous étions environ 25 entrepreneurs individuels en 1992, mais il est impossible de survivre dans ce métier sans être à la fois agriculteur », annonce d'emblée Stanislav Hejtmanek. Démarrée en 1992 avec un autre associé entrepreneur, son entreprise se développe rapidement pour atteindre une activité de 6 500 ha de moisson réalisée grâce à un parc de 4 moissonneuses-batteuses de marque Lexion. De 14 clients, la première saison, l'entreprise passe à 5 clients de taille importante (1 800 à 6 000 ha) et se taille une renommée au sein des grandes exploitations tchèques. Une succession de problèmes va ensuite mettre l'entrepreneur pratiquement au bord de la banqueroute : une sécheresse sévère en 2000 qui entraîne une diminution des récoltes d'un tiers, puis une année 2001 marquée par un été déplorable, et surtout la concurrence croissante des entrepreneurs slovaques qui envahissent le marché tchèque avec des prix battant toute concurrence, grâce à des moissonneuses-batteuses achetées d'occasion en Allemagne. Selon Stanislav Hejtmanek, pas moins de 200 moissonneuses en provenance de Slovaquie battaient les campagnes tchèques lors de la dernière moisson. Par ailleurs, les grandes exploitations commençant à recevoir des aides de l'Europe investissent de plus en plus dans des moissonneuses-batteuses, venant donc directement diminuer le marché des entrepreneurs. « Nous travaillons sans subvention », déplore et martèle Stanislav Hejtmanek qui estime être victime d'une « discrimination » par rapport aux agriculteurs entrepreneurs qui reçoivent depuis 2005 des subventions européennes. Stanislav Hejtmanek employait jusqu'à présent 4 personnes à temps plein toute l'année et une dizaine de personnes en période de moisson.



Stanislav Hejtmanek : « Les entrepreneurs ne peuvent pas survivre s'ils ne sont pas aussi agriculteurs. »

clients d'autres services : fourniture de compost fabriqué sur l'exploitation à partir de déchets de légumes et de fruits récupérés localement, réparation grâce à un atelier et une forge déjà existants avant la privatisation de l'exploitation. Quel développement Ivan Vokurka voit-il à son activité ? « Je pense avoir atteint une limite et il y a un problème de disponibilité de surfaces si l'on veut s'agrandir », explique l'agriculteur

qui estime que les structures agricoles tchèques restent très compétitives par rapport à celles d'Europe de l'Ouest. Enfin, le métier d'entrepreneur est la plupart du temps exercé par des agriculteurs en République tchèque où le nombre des entrepreneurs purs disparaît d'année en année par manque de viabilité économique (voir encadré ci-dessus).

(1) 1 € = 28,7 CZK.

**Philippe Caldier** ■



La campagne tchèque au sud de Brno : des exploitations et des parcelles de grande taille.



# ALLIANCE

TIRE COMPANY (1992) LTD.

## Une gamme complète à la hauteur de vos exigences.

Fort de son expérience dans le domaine du pneu large basse pression, Alliance a été le premier manufacturier à proposer un pneu large basse pression **radial** (muni d'une double ceinture acier) adaptable sur les remorques agricoles, tonnes à lisier et épandeurs.

Construit autour d'une solide carcasse en nylon, renforcée d'une double ceinture acier sur la bande de roulement, le profil **A380** permet un meilleur roulage et une meilleure stabilité. Un indice de charge et de vitesse élevé, associé à des mélanges de gommes spécifiques assurent à ces pneus haut de gamme, une meilleure longévité pour un usage intensif sur route et au champ.

### Profil A380

7 dimensions disponibles



**SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES**

SUD	Tél : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27	sud.pneus@socah.fr
NORD	Tél : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88	nord.pneus@socah.fr
EXPORT	Tél : 33 4 67 88 92 42 - Fax : 33 4 67 96 05 40	export.pneus@socah.fr

## Pacte d'associés : allégez le coût de la transmission des parts sociales

Mis en place par les lois Dutreil de 2003, le pacte d'associés offre des dispositions fiscales attractives pour les associés de sociétés artisanales ou commerciales qui souhaitent s'inscrire dans une logique de transmission de leurs parts sociales : il permet de réduire de 75 % les droits à payer.

Le pacte d'associés est un acte sous seing privé qui prévoit la conservation des titres de l'entreprise par les héritiers. Il permet d'anticiper la donation de l'entreprise et surtout de réduire fortement les droits de mutation.

### Diminuer les droits de succession

Le dispositif mis en place dans le cadre du pacte d'associés permet de réduire la valeur des parts sociales transmises par donation ou succession de 75 % et donc de réduire de façon significative la fiscalité qui porte sur la transmission de ces parts sociales. Prenons un exemple : un artisan et son épouse, Monsieur et Madame Dupond, sont associés au sein d'une SARL dont les parts sociales sont estimées à 200 000 €. Mariés sous le régime de la communauté de biens, ils

ont deux enfants, dont l'un est intéressé à terme par la reprise de la société. Avant cette échéance, Monsieur et Madame Dupond souhaitent donner à leur fils une partie de leurs parts sociales pour un montant de 150 000 €.

Sans pacte d'associés, la donation de 150 000 € se traduira par des droits de mutation pour un montant de 8 300 €. À l'inverse, la conclusion préalable d'un pacte d'associés permettra de ramener à 0 € les droits de mutation associés à cette opération.

Les opportunités offertes par le pacte d'associés sont d'autant plus importantes que l'abattement de 75 % sur la valeur des parts sociales se cumule avec les dispositifs traditionnels tels que l'abattement de 50 000 € ou encore la réduction des droits

### Sécuriser la démarche

- Le pacte d'associés doit faire l'objet d'un acte enregistré.
- Au moment de la transmission, chaque bénéficiaire prend l'engagement de conserver les parts pendant six ans à compter de l'expiration du pacte.
- Chaque année, des attestations devront être produites aux services fiscaux pour vérifier que l'ensemble des conditions reste valable.
- Le pacte d'associés doit être en cours au jour de la transmission (donation ou succession), ce qui nécessite en pratique de prévoir le renouvellement du pacte tous les deux ans.

de 50 ou 30 % en fonction de l'âge des donataires.

### Une mesure incitative soumise à conditions

Comme toute mesure d'incitation fiscale, celle-ci est soumise à un ensemble de conditions plus ou moins contraignantes.

En premier lieu, la validité du pacte d'associés nécessite qu'il soit souscrit par au moins deux associés et qu'il porte sur au moins 34 % des parts sociales de la société. Par exemple, un pacte d'associés conclu entre deux associés détenteurs de 10 % des parts sociales ne sera pas validé par l'administration fiscale.

Deuxième condition de fond : la durée de l'engagement. En effet, les signataires du pacte d'associés s'engagent à conserver leurs parts sociales pendant au

moins deux ans. En cas de décès ou de donation avant le terme des deux années, il appartiendra aux héritiers de conserver les parts sociales jusqu'à l'expiration du délai de deux ans.

À l'issue de ce délai, le pacte est suivi par un engagement personnel des héritiers ou donataires de conserver les parts reçues pendant une durée de six ans.

Enfin, dernière restriction : seules les parts sociales de sociétés commerciales, artisanales ou agricoles peuvent bénéficier de la mesure, et ceci quel que soit leur régime fiscal ou le statut social des associés. Les sociétés immobilières ne peuvent pas prétendre au bénéfice de la mesure.

**Serge Thomas** ■  
CGÉRA, Haute-Savoie  
Réseau CER France



*"Ne soyez pas pris au dépourvu ...  
Pour que l'activité continue"*

**AGRI INTERIM**, une agence d'emploi temporaire inscrite à la Mutualité Sociale Agricole se préoccupe de vous fournir de la main d'œuvre :

*Qualifiée - Expérimentée*

Pour faire face :

- à une surcharge d'activité
- à vos remplacements (maladie, accident, congés, congés de maternité)
- à vos besoins saisonniers (moisson, semis, divers travaux,...)

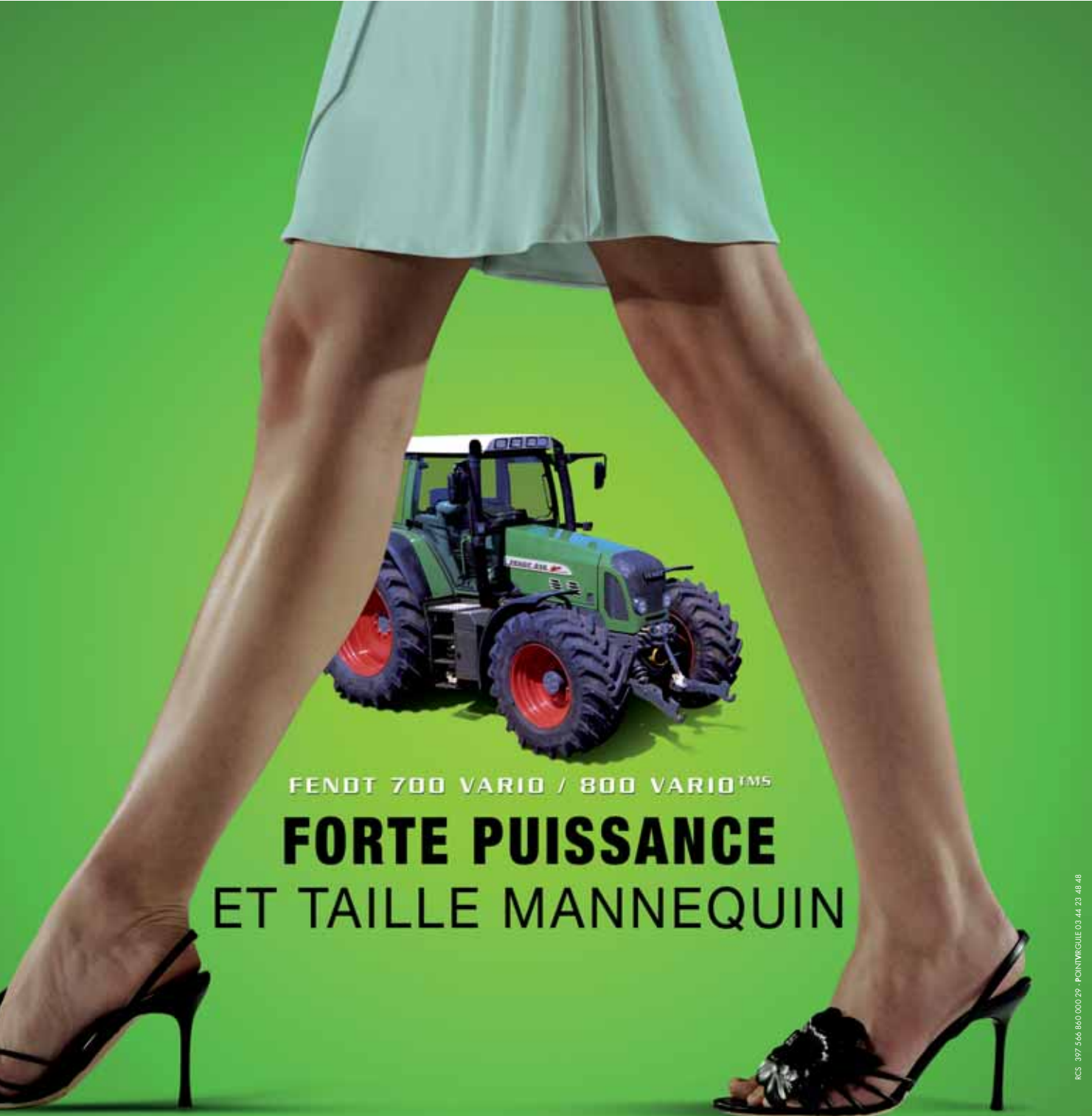
*Information sur la mise en sécurité des salariés dans l'entreprise.*

Cette agence est basée à LIFFRE (35), mais rayonne partout où nous pouvons répondre à la demande

24, rue Jean De La Fontaine - BP 54227 - 35342 LIFFRE Cedex  
Tél. 02 99 68 52 95 - Fax : 02 99 68 52 77  
mail : chauvelje@wanadoo.fr







FENDT 700 VARIO / 800 VARIO™5

# FORTE PUISSANCE ET TAILLE MANNEQUIN



## Un rapport poids/puissance sans égal

À eux seuls, les FENDT 700 VARIO et 800 VARIO™5 concentrent tout ce que vous attendez d'un tracteur : force, maniabilité, fiabilité et sobriété. Bénéficiant des avantages de la transmission Vario, ils vous assurent une productivité et un confort exceptionnels. Avec ces deux gammes, vous disposerez de champions toutes catégories en matière de performance.



# FENDT

[www.fendt.com](http://www.fendt.com)

FENDT est une marque déposée  
d'AGCO Corporation 

## Les grandes règles de l'arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des engins agricoles et forestiers

Les grandes règles de l'arrêté Circulation seront applicables au 12 juillet prochain. Explications.

### Règles de circulation du Code de la route (Cdr) :

#### Gabarit du convoi

- Moins de 2,55 m de large (article R 312-10 Cdr)
- Inférieur à 12 m de long pour un véhicule isolé (article R 312-11 Cdr)
- Inférieur à 18 m de long pour un ensemble routier (article R 312-11 Cdr)
- P.T.R.A. inférieur à 40 tonnes (article R 312- 4 et 5 Cdr)

*NB : Dans la limite de ces gabarits, il n'y a pas de prescriptions complémentaires au Code de la route.*

*De même, au-delà des limites du groupe B, c'est la législation des transports exceptionnels qui s'applique.*

#### Permis de conduire

(article R 221-20 Cdr)

Tout conducteur de véhicule agricole rattaché à une exploitation agricole, une ETA ou une CUMA est dispensé de permis de conduire. Pour les autres véhicules, le permis correspondant à la catégorie du véhicule conduit est obligatoire.

#### Age du conducteur

(article R 221-20 Cdr)

Le conducteur peut conduire dès 16 ans un convoi composé d'un tracteur et d'une remorque de moins de 2,50 m de large et de moins de 18 m de long.

Le conducteur doit avoir au moins 18 ans pour conduire :

- Un convoi dont la largeur excède 2,50 m ;

- Un convoi comprenant un tracteur et plusieurs remorques ;
- Un convoi comprenant une remorque transportant du personnel.

### Règles de circulation de l'arrêté

- 1) Voir ci-dessus : Gabarit du convoi.
- 2) Voir ci-dessus : Gabarit du convoi.
- 3) Les véhicules pilotes sont : des voitures particulières ou des camionnettes sans

remorque et sans couleur imposée. Pas de tracteur ou autre engin agricole.

- 4) 40 km/h pour les véhicules agricoles réceptionnés à 40 km/h et 25 km/h pour les autres véhicules agricoles. (ffarticle R 413-12 Cdr)
- 5) Un gyrophare, placé à l'avant par principe, complété d'un deuxième placé à l'arrière si le premier n'est pas visible tout azimut par un observateur placé à 50 m (4 au maximum).
- 6) Feux de route, de croisement, de position, d'en-

### Précision

*L'arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des engins agricoles et forestiers (véhicules ou matériels normalement destinés à l'exploitation agricole ou forestière) concerne les engins définis à l'article R 311-1 du Code de la route.*

combrement, catadioptrés. (article R313-1 et suivant Cdr)

- 7) Ces nouveaux panneaux « convois agricoles », définis précisément à l'article 10 de l'arrêté, remplacent les panneaux « convois exceptionnels » précédemment utilisés.
- 8) Feux d'origine sur les véhicules et définis par l'arrêté du 16 juillet 1954 modifié.
- 9) Panneaux carrés ou rectangulaires ou bandes, de même surface et rayés rouge et blanc définis par l'arrêté du 20 janvier 1987 modifié, renforcés de catadioptrés.
- 10) Au-delà, le transport par porte-engin est obligatoire. Après un Transport Exceptionnel, le département d'arrivée devient le département d'activité.



*Réalisé avec : MSA ; GROUPAMA ; BCMA ; FNCUMA ; FNAR ; SECIMA (FICIME) ; SNCVA ; SYGMA ; SEDI-MA ; APCA ; FNSEA.*

## Règles de circulation à compter du 12 juillet 2006

CARACTÉRISTIQUES (art 9)	GROUPE A	GROUPE B
LARGEUR en mètres (l)	2,55 $\leftarrow$ l $\leftarrow$ 3,5	3,5 $\leftarrow$ l $\leftarrow$ 4,5
LONGUEUR en mètres (L)	Lim Cdr(1) $\leftarrow$ L $\leftarrow$ 22	22 $\leftarrow$ L $\leftarrow$ 25
MASSE DU CONVOI (M)	M $\leq$ Lim Cdr(2)	M $\leq$ Lim Cdr(2)
ACCOMPAGNEMENT(3) (art 8)	NON Pas d'accompagnement	OUI Véhicule d'accompagnement
VITESSE (art 9)	Code de la route (25 ou 40 km/h <sup>4</sup> )	25 km/h
ECLAIRAGE (art 10)	1 ou 2 gyrophares(5) Feux de croisement allumés	
SIGNALISATION des véhicules agricoles (art 10)	Signalisation standard(6)	Cdr + 2 PANNEAUX « CONVOI AGRICOLE(7) »
	4 FEUX D'ENCOMBREMENTS(8) OU 4 PANNEAUX CARRÉS(9)	
SIGNALISATION des véhicules d'accompagnement (art 10)	1 GYROPHARE 1 PANNEAU RECTO / VERSO OU 2 PANNEAUX « CONVOI AGRICOLE(10) »	
OUTILS PORTES ARRIÈRE (art 10)	DÉPASSEMENT en longueur de 1 à 4 m	DÉPASSEMENT en longueur de 4 à 7 m
	3 PANNEAUX CARRÉS (2 latéraux et 1 arrière)	5 PANNEAUX CARRÉS (4 latéraux et 1 arrière)
OUTILS PORTES AVANT (art 10)	Dépassement en longueur de 1 à 4 m 3 PANNEAUX CARRES (2 latéraux et 1 avant)	
DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES PARTICULIÈRES		
ZONE DE CIRCULATION (art 5)	DÉPARTEMENTS D'ACTIVITÉ ET LEURS DÉPARTEMENTS LIMITOPHES	
CIRCULATION DES TRAINS DE CONVOIS (art 4)	MAXIMUM DE TROIS VEHICULES, ESPACES DE 50 m au minimum	

Cdr = Code de la route / les (1); (2); (3); etc. renvoient au texte de la page précédente

Plus d'informations pour les adhérents sur le site internet de la fédération : [www.e-d-t.org](http://www.e-d-t.org)

Réalisé avec : MSA ; GROUPAMA ; BCMA ; FNCUMA ; FNAR ; SECIMA (FICIME) ; SNCVA ; SYGMA ; SEDIMA ; APCA ; FNSEA.

ENTREPRENEURS  
des Territoires



La revue officielle  
de la Fédération  
des Entrepreneurs  
des Territoires

Retrouvez le bon d'abonnement p 11

La seule revue exclusivement dédiée  
aux entrepreneurs de services  
Agricoles, Forestiers et Ruraux



Circulation des engins, l'interview de Jean-Marie Lefort :

## « les EDT ont tracé la route »

Avec la publication, au journal officiel du 12 mai, de l'arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers et de leurs ensembles s'achève une longue négociation. La contribution des EDT aura été déterminante.

Jean-Marie Lefort, vice-président de la fédération des Entrepreneurs des Territoires, a suivi le dossier ouvert en 1999. Pas moins de 41 réunions à Paris auront été nécessaires pour aboutir à une réglementation réaliste et adaptée aux enjeux de la sécurité routière et aux moyens de la profession.

**EDT Magazine** : vous qui avez suivi tout le processus d'élaboration de cet arrêté, quelle est votre appréciation sur le texte final ?

**Jean-Marie Lefort** : C'est incontestablement une avancée par rapport à la situation antérieure dont les textes de base remontaient à 1976. La réglementation était extrêmement complexe, à tel point d'ailleurs que la profession agricole, les entrepreneurs comme les agriculteurs, n'en avaient pas vraiment connaissance. De nombreux points étaient compliqués à mettre en œuvre, en particulier les zones de déplacement ; les gendarmes eux-mêmes

avaient parfois du mal à la maîtriser.

Il est bien évident que la nouvelle législation apparaît plus aisément applicable et plus raisonnable. À l'exception du cas particulier des franchissements des passages à niveau, on ne peut pas dire que le texte de l'arrêté soit particulièrement indigeste. Cette réglementation améliorera la sécurité routière de tous les usagers, ce qui, rappelons-le, est le but premier. En tant que professionnels res-

ponsables, nous ne pouvons que souscrire à cet objectif. Deuxièmement, elle nous garantira une meilleure sécurité juridique. En cas d'accident, même si nous ne sommes pas en tort, il est préférable d'être totalement en règle pour ne pas risquer de voir notre responsabilité engagée.

**EDT Mag** : Le chemin a, semble-t-il, été long pour arriver à ce résultat ?

**JML** : Effectivement, et nous avons frisé la correctionnelle



## Récoltes Changez pour un



**PRESSES À CHAMBRE VARIABLE**

Produit leader à polyvalence totale



Débit et densité exceptionnels



Boîtier Autoform



**PRESSES HAUTE DENSITÉ**



**PRESSES À CHAMBRE FIXE**

Système 3D



Fixe et variables

**COMBINÉS DE PRESSAGE**

**Avec vous pour Réussir... La force du**

à plusieurs moments. La première fois en 1999, quand on a appris que le ministère nous avait concocté une réglementation qui serait applicable à l'ensemble des professions concernées par les convois exceptionnels. De fait, ce projet comportait de nombreuses dispositions parfaitement inadaptées aux professions agricoles. La tempête de 1999, avec la nécessité de transporter de gros volumes de bois, a stoppé le processus. Suite à cela, la fédération a demandé au ministère d'être consultée. En 2004, le ministère nous a jeté en pâture un projet qu'il avait élaboré tout seul. Il englobait tous les types de transports (transporteurs, forains, armées...). Tout le monde était encore mis dans le même sac et devant le fait accompli, ce qui provoqua une grosse levée de boucliers. Pendant six à huit mois environ, le ministère a campé sur

ses positions avec un projet global. C'était à l'époque où la question des « voitures pilotes jaunes », conduites par des personnels formés, a défrayé la chronique dans la presse. Pendant longtemps, nous avons été les seuls à nous battre sur ce dossier. Finalement, sous notre pression et avec le renfort fin 2004 d'UNIVET puis de la FNSEA et enfin par les Cuma, le ministère a accepté d'élaborer une réglementation spécifique au secteur agricole. Pendant toute l'année 2005, nous avons enfin pu travailler ensemble avec une démarche de concertation constructive. Rappelons que notre délégation était la seule à comporter des professionnels de terrain, tous les autres étaient des administratifs qui n'avaient jamais réalisé de convoiage...

**EDT Mag :** Quels sont les points qui vous satisfont le plus ?

**JML :** Il y en a deux. Primo, la liberté de circuler dans les zones d'activité, ce qui nous permet, par exemple, de traverser un département même s'il n'est pas limitrophe quand nous allons sur un chantier. En contrepartie, nous avons dû accepter des contraintes pour le retour, à savoir soit demander des autorisations de circuler, soit mettre les machines sur un porte-char. Dans ce cas, la préoccupation du ministère, qui est d'éviter des cheminements de moissonneuses-batteuses sur de longues distances, rejoint notre préoccupation de rationalisation des méthodes de travail. Personnellement, je ne pense pas qu'il soit économiquement rentable de parcourir des centaines de kilomètres à 25 km/h... Secondo, la classification en deux catégories avec le choix d'une limite judicieuse placée à 3,5 m et aussi la simplifica-

tion de l'accompagnement des « convois. » Nous avons aussi comblé des vides juridiques, par exemple les outils porté-avant ou arrière qui, il faut bien le reconnaître, peuvent être dangereux. Au final, nous pouvons être très satisfaits d'avoir participé à moderniser cette réglementation.

**EDT Mag :** Y aurait-il des points qui ne vous satisfont pas ?

**JML :** Oui, surtout au niveau de la signalisation qui nous paraît parfois mal adaptée, pour les charrues par exemple. Mais le principal grief concerne le retard pris pour publier le texte. Il nous impose un délai extrêmement court pour nous équiper. La réglementation sera applicable à compter du 12 juillet 2006. Est-ce que les fabricants pourront fournir tout le monde ?

*Propos recueillis par*

**François Delaunay** ■

# des fourrages : monde de performance !

## FAUCHEUSES-CONDITIONNEUSES

- Gamme complète de 1,90 à 9 m
- 25 modèles portés ou traînés
- Disques ou tambours



## ANDAINEURS

De 3 à 8,4 m.  
Simple et double rotor



TERRALINK

## ENFILMEUSES

- Table tournante et satellites



FANEURS de 4,6 à 11 m - 4 à 8 rotors

Pour sécuriser votre investissement et diminuer vos coûts d'exploitation

## ContratSecure

Toutes les presses Vicon bénéficient à titre gratuit du nouveau "Contrat Secure" Kverneland Group offrant 3 avantages décisifs :

- 1 Extension de garantie à 3 ans Pièces et Main-d'œuvre.
- 2 Assurance "Complément à neuf" en cas de sinistre machine.
- 3 Maintenance 3 campagnes par révision pré-campagne avec remise de 20% sur pièces d'usure.

En exclusivité chez votre concessionnaire agréé Rau-Vicon

## REMORQUES AUTO CHARGEUSES

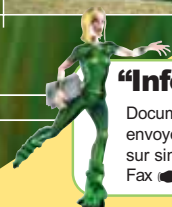
De 30 à 50 m<sup>3</sup>



Kverneland Group France  
S.A.S. - Division RAU-VICON  
55 av. Ampère - BP 50129  
45803 St Jean de Braye Cedex  
Tél. 02 38 52 42 00  
Fax 02 38 52 42 09  
www.kvernelandgroup.com

## "Info chrono"

Documentation complète envoyée à votre domicile sur simple demande par Fax ☎ 02 38 52 42 09



1<sup>er</sup> Groupe Mondial



## Blanchard continue son développement

Installé à Chéméré (Loire-Atlantique) depuis 1921, Blanchard a sorti son premier pulvérisateur porté en 1954 et traîné en 1956. Son activité fut essentiellement régionale jusqu'en 1994, année de lancement de sa gamme Atlantique qui va lui permettre de prendre une dimension nationale.

La société Blanchard emploie 85 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 17,5 millions d'euros en 2005 (20 % en espaces verts professionnels et 80 % en grandes cultures avec 400 appareils traînés et 400 appareils portés hydrauliques). L'export atteint 15 % avec une distribution essentiellement européenne.

Outre les séries portées PMC, Puissance, Altis (présentée au Sima 2005) et les nouveaux Deltis, la gamme Blanchard grandes cultures est composée des séries traînées Baltique, Atlantique et Grand Large, toutes proposées au choix avec une pompe centrifuge ou à piston membrane. La première, destinée aux clients souhaitant un appareil économique, propose des appareils avec des cuves de 2 300 à 3 200 l pour des rampes de 15 à 18 m acier (RHP) ou alu de 18 à 24 m (RHPA). La seconde, avec des capacités de cuve de 2 400 à 3 200 l, est uniquement équipée de rampes alu avec 3 profils différents (RHPA, TR4 et RHA) pour des largeurs de 18 à 30 m. Enfin, la série Grand Large se différencie de la précédente par une suspension d'essieu, une protection capotée du groupe pompe et une mise en œuvre de la pulvérisation par vanne multifonctions. Elle est également proposée avec des cuves de 4 000, 4 500 et 5 000 l avec

rampes de 36 à 44 m. Les séries Atlantique et Grand Large disposent de régulations électroniques dont la particularité est d'intégrer la technologie Bus-Can. Différents boîtiers proposent un nombre de fonctions plus ou moins importantes, et notamment en option la gestion du remplissage, le pilotage d'une jauge électronique, le pilotage de l'essieu suiveur ou la gestion de la hauteur de rampe (H-matic). Ils peuvent être complétés par le boîtier CH 10 pour le pilotage des rampes à électro-distributeur ou la commande Ergomatic à mono levier en croix.

### Un nouvel automoteur

Blanchard est un des 4 partenaires de la société Artec qui a conçu et développé un pulvérisateur auto-

moteur présentant des innovations intéressantes. Basée en Vendée depuis 2005, elle ne regroupe que des spécialistes du secteur. L'appareil baptisé F40 est désormais commercialisé par Blanchard dans sa version définitive et une trentaine d'exemplaires sont en service, la fabrication étant entièrement réalisée dans les locaux vendéens du distributeur.

Une de ses originalités est son châssis réversible breveté qui permet de recevoir aussi bien une rampe avant qu'arrière, et cela sans changer l'équilibre des masses AV-AR et l'implantation du moteur et de la cabine. Seules les cuves de rinçage de 400 l, séparées en 2 éléments intégrés dans la carrosserie, changent de place. Le moteur de 180 ou 210 ch est en position

centrale, juste en avant de l'essieu arrière. Cela confère à l'ensemble une répartition des charges 50-50 en charge et avec seulement 200 kg de plus sur l'essieu avant à vide. Ce châssis est muni d'une suspension avant et arrière à amortisseurs et régulation automatique de la hauteur.

La transmission hydro-mécanique 4 roues motrices dispose d'une boîte 4 vitesses. La voie standard est de 2,25 m et 2,40 m et la largeur hors-tout de 2,55 m permet de rouler à 40 km/h. La direction est active sur les 4 roues avec un système breveté à commande numérique pour le suivi des traces des roues avant.

Avec une capacité de cuve principale de 4 000 l, il peut recevoir des rampes alu de 24 à 48 m de fabrication Pommier (24 et 28 m identiques aux rampes RHPA Blanchard) à géométrie variable et correcteur de dévers. La pompe centrifuge est à grand débit (1 100 l/mn) et la circulation est de type semi-continue avec 2 vannes de mises en fonction. La régulation électronique est d'origine Teejet LH Agro avec capteur de vitesse, capteur de pression et débitmètre, tandis qu'une grande partie des commandes (pulvérisation et coupure de tronçons) est regroupée sur une poignée multifonctions.



L'automoteur F40 d'Artec est commercialisé par Blanchard et un des concepteurs déjà spécialisé auparavant dans ce secteur.

Olivier Fachard ■



## Marché du machinisme : stabilité en 2005

Après un 1<sup>er</sup> trimestre encourageant, le marché français s'est ralenti durant le second semestre, mais globalement il est resté stable malgré une conjoncture défavorable. Parallèlement l'activité des entreprises françaises de machinisme agricole a progressé, principalement leurs exportations.

Le marché national de l'agro-équipement, qui a atteint 3,9 milliards d'euros en 2005 (-0,5%), est réparti entre 32% pour les tracteurs et 6,8% pour les machines, les premiers subissant une baisse légèrement supérieure de 1,8%. Le marché des tracteurs a subi une baisse de 10,3% durant la même année, recul qui se prolonge depuis début 2006 avec -10,7% sur les 3 premiers mois. De leur côté, les chargeurs télescopiques continuent à progresser avec une hausse de 10% en 2005, avec environ 3 500 unités à usage agricole.

### Des résultats variables selon les secteurs

Dans le secteur de la récolte, les moissonneuses-batteuses et les ensileuses ont des évolutions différentes, les premières faisant preuve d'une bonne santé avec une hausse de 7,4% et 1 754 unités commercialisées. Cette hausse est confirmée par les chiffres. Les 6 premiers mois de la campagne 2005-2006 confirment cette tendance et le marché enregistre une hausse de 7%. Les raisons qui peuvent être avancées sont la recherche d'une productivité accrue des chantiers de récolte, le besoin d'un renouvellement d'un parc constitué dans la moitié des années 1990 et les incitations fiscales. On note également

une nette évolution technique avec un recul significatif des machines à 5 secoueurs de puissance inférieure et une progression importante des machines « non conventionnelles » sans secoueurs. De leur côté, les ensileuses, dont le marché est essentiellement destiné aux professionnels et notamment les ETA, subissent de nouveau une baisse sensible (-19%), le marché revenant au niveau de 2001 et 2002 (340 unités). Cette tendance est la aussi confirmée par les -10% des 4 premiers mois de la campagne actuelle. Comme pour les moissonneuses batteuses, la puissance moyenne est en hausse et la part des + de 500 ch a doublé en 4 ans.

La sécheresse a touché de nombreuses régions en 2005 et cela a eu des conséquences importantes sur les ventes de matériels de travail du sol, de semoirs et d'épandeurs d'engrais. Ce phénomène a été accentué par la régularisation des DPU en fin d'année qui n'a pas favorisé les investissements. Si le nombre de matériels est en baisse dans toutes les catégories (-10 à 15%), l'augmentation de leur taille et de leur technicité compensent en valeur ces marchés.

Le marché des matériels de protection des cultures reste stable, mais l'évolution de la baisse des portés au profit des traînés et l'augmentation de la largeur des



Le marché des ensileuses automotrices a connu, comme celui des tracteurs, une baisse en 2005.

rampes continuent. Le renouvellement du parc devrait être encouragé par la mise en place des mesures environnementales (Zones Non Traitées et rinçage du pulvérisateur à la parcelle dans le cadre de la Loi sur l'Eau), ce qui n'est pas le cas du contrôle obligatoire, qui n'entrera en vigueur que début 2008.

Pour les matériels de fenaison (presses à balles carrées et rondes, faucheuses-conditionneuses...), les marchés, qui s'établissent de septembre à août, sont également en retrait après 2 années de hausse et semblent revenir à leur niveau de 2002-2003. Même constatation sur les véhicules de transport pour lesquels la baisse atteint 13% pour 21 420 unités commercialisées. Toutes les catégories sont touchées

avec des différences peu significatives, entre 11 et 16%. Les remorques monocoques restent majoritaires (6 810 unités), suivies des plateaux fourragers et des épandeurs de fumier.

### L'industrie française résiste bien

Face à une telle conjoncture, les constructeurs français et les filiales françaises des groupes internationaux conservent leur dynamisme et leur activité progresse de 3,3%. Les exportations continuent leur progression pour la 12<sup>e</sup> année consécutive avec une nouvelle hausse de 11% notamment en Amérique du Nord (+18%) et en Europe de l'Est (+28%).

Olivier Fachard ■

## Brno : le machinisme agricole tchèque en bonne forme

Avec cette année près de 700 exposants de 19 pays, le salon agricole de Brno, qui s'est tenu du 2 au 6 avril derniers, a connu ses records de participation avec 75 000 visiteurs (résultats préliminaires), soit une progression de 25 % par rapport à la dernière édition de 2004.

Géré par Messe Düsseldorf et situé à l'est de la République tchèque, à 3 heures de voiture de Prague, le Parc des expositions de Brno a accueilli simultanément trois manifestations : Techagro dédiée à la production agricole et au machinisme, Animal Vetex dédiée aux productions animales et Silva Regina destinée aux professionnels de la forêt. La bonne configuration du Parc des expositions, alliant halls fermés et vastes aires extérieures, permet au secteur du machinisme agricole de pleinement s'exprimer au sein de cette manifestation qui fait figure de référence pour l'Europe centrale et orientale. Si les sociétés tchèques ou de

pays voisins s'y taillent naturellement la part du lion, de nombreux pays étrangers étaient présents sous forme soit d'entreprises individuelles ou de regroupements de sociétés : Hongrie, Pologne, Pays-Bas, Espagne, France, Biélorussie, République Slovaque, Slovénie...

### Retour de la confiance

Près de deux ans après son entrée au sein de la famille européenne, la confiance semble de retour en République tchèque où les agriculteurs ont commencé en 2005 à toucher les aides européennes. « Nos ventes ont augmenté de 30 % sur le marché tchèque en 2005 et l'on s'attend à une même



La République tchèque a tenu salon au mois d'avril dernier, accueillant environ 700 exposants provenant de 19 pays.

tendance en 2006 », affirme sur son stand Lubomir Mikolaj, directeur des ventes du groupe Zetor, seul fabricant de tracteurs tchèque

basé à Brno. « Nous sommes présents en République tchèque depuis quinze ans et nos ventes ont bondi de 50 % en 2005, cette tendance étant la

### +15 % de ventes en 2006

Avec +16,3 % de ventes de tracteurs et +13,4 % de ventes de moissonneuses-batteuses en 2005 par rapport à l'année précédente, le marché tchèque du machinisme agricole se porte bien. Les importations et les exportations du secteur évoluent de façon croissante et parallèle depuis la fin des années 1990. Les exportations de machines agricoles sont ainsi passées de 3,7 milliards de couronnes tchèques (1) en 2000 à 8,5 milliards de couronnes tchèques en 2005, tandis que les importations passaient dans le même temps de 4,5 à 8,9 milliards de couronnes tchèques. La République tchèque ne produit pas de moissonneuses-batteuses, ni de gros tracteurs de plus de 160 chevaux, ni de ramasseuses presses à balle qui doivent donc être importés.

### Ventes de machines agricoles sur le marché tchèque (unités)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Tracteurs tchèques Zetor	614	607	624	569	540	239	142	369	212	184	431	524
Tracteurs importés	450	470	684	671	330	259	386	648	822	625	970	1106
Total tracteurs	1064	1077	1308	1240	870	498	528	1017	1034	809	1401	1630
Moissonneuses-batteuses (importées)	213	300	539	327	121	92	109	154	210	132	127	144

(1) 1 euro = 28,7 CZK.





Tracteur Vega 36HP de la firme tchèque Agroservis spécialisée en petits tracteurs à usage communal ou à destination des exploitations viticoles ou arboricoles. Tracteur équipé d'un moteur Lombardini à trois cylindres et à refroidissement à eau. Deux modèles de moteur plus petits existent (24 ou 30 HP), mais à refroidissement à air et à deux cylindres. La société exporte dans de nombreux pays dont la Slovaquie, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne.



Le semoir Jaguar de la firme slovaque Josk a été lancé en Slovaquie en 2005. Avec une largeur de 6 mètres, il vient compléter la gamme des semoirs existants en largeur 3 m ou 4,50 m. Très polyvalent puisqu'il permet à la fois un travail superficiel du sol, une distribution d'engrais solides et le semis, ce nouveau semoir s'adresse plutôt aux grandes exploitations et a une capacité de travail de 40 à 60 ha en 10 heures. Le volume important de la trémie de semis (3000 l) limite la fréquence des remplissages (maximum 4 en une journée).



Tracteur Zetor Forterra 4 C : avec son moteur 4 cylindres de 122 HP, il est le tracteur le plus puissant proposé par la firme tchèque qui fête ses 40 ans à Brno. En plus du nouveau moteur, des améliorations ont été apportées au confort de la cabine et au niveau de la transmission de la boîte de vitesse, permettant de travailler plus facilement.

# OPTILINE PRO

Crédit\*  
sur 3 campagnes **0** %



## Etre exigeant, c'est PRO !

### ● Un combiné efficace jusqu'en fin de saison !

Polyvalent, le nouvel OPTILINE PRO intègre une herse rotative\* « haut de gamme » SULKY CULTILINE à 4 rotors au mètre

\*ou autres marques référencées

### ● Placement « sécurisé »

De 415 mm de diamètre, la nouvelle ligne de semis « 80 kg » LS 2.80 dispose d'un puissant monodisque crénelé; avec 56 cm de dégagement, deux rangées égales montées sur parallélogramme et des roues de plombage, la profondeur de semis est toujours précise.

### ● Equipement « pro »

Trémie jusqu'à 1650 L, lames-ressorts sans entretien, rasette semeuse renforcée au carbure, garantie 3 ans sur boîtier/lamier de la rotative CULTILINE...



Pensez efficacité,  
pensez OPTILINE PRO !

A votre écoute : **SULKY-BUREL** - Tél. : 02 99 00 84 84  
Fax : 02 99 62 39 38 - [www.sulky-burel.com](http://www.sulky-burel.com)

BUREL  
**Sulky**



## En bref

### SALONS

#### SALON DE L'HERBE

Du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin

Le salon de l'herbe se tiendra à  
Nouvoitou, au sud de Rennes.

#### Salon de l'herbe

Tél. 03 85 73 05 73

infini@salon-herbe.com

#### EUROFOREST

Du 16 au 18 juin

Le salon européen de la forêt  
prendra ses espaces à Saint-  
Bonnet-de-Joux, en Saône-  
et-Loire (lire page 34). La  
manifestation abordera tous les  
aspects/étapes propres au mé-  
tier des forestiers : exploitation  
forestière, sylviculture, bois ma-  
tériel, bois énergie, transport,  
équipement. Des conférences et  
des démonstrations de plein air  
renforceront le caractère profes-  
sionnel de ce rassemblement.

#### Euroforest

info@aprovalbois.com

#### SIFEL

Du 19 au 21 juin

L'édition polonaise du Sifel se  
déroulera à Varsovie.

Tél. 05 34 27 18 83

www.expomedia-france.com



Tracteur 80 LUXS de la société slovène  
Limb. Lancé en 2005 sur le marché  
slovène, ce tracteur de 82 CV et  
moteur Perkins 4 cylindres a été vendu  
en Tchéquie, Croatie, Serbie, Pologne,  
Hongrie, et les ventes démarrent cette  
année en Autriche, Allemagne et  
Suisse. Seul producteur de tracteurs en  
Slovénie, Limb prépare pour fin 2006  
la sortie d'un tracteur de 120 CV.

même dans toute l'Europe  
centrale », annonce pour sa  
part Mathieu Meyer, respon-  
sable de l'Europe centrale  
et orientale pour le français  
Kuhn. Même son de cloche  
positif pour Dusan Benza,  
secrétaire général de l'asso-  
ciation A.Zet qui regroupe les  
principaux fabricants tchè-

ques de matériel agricole et  
forestier et qui annonce une  
hausse des ventes sur le mar-  
ché tchèque de 16 % pour les  
tracteurs et de 13,4 % pour  
les moissonneuses-batteu-  
ses en 2005 (voir encadré).  
« Nous exportons 6000 trac-  
teurs par an dans le monde  
entier et souhaitons renfor-

cer nos positions sur certains  
marchés, comme la France,  
où nous nous sommes éta-  
blis l'année dernière », affir-  
me Lubomir Mikolaj, dont la  
société a officiellement fêté  
ses 60 ans pendant la foire  
de Brno.

Philippe Caldier ■

# nidal

2 rue Vauban • 68170 RIXHEIM

Tél. 0 389 318 585 • Fax : 0 389 318 580

www.nidal.fr • info@nidal.fr

## 30 ANS D'EXPÉRIENCE DU BOIS-ÉNERGIE



DÉCHIQUETEUSES



COMBINES



SCIES



FENDEUSES

VISITEZ LE NOUVEAU SITE [www.nidal.fr](http://www.nidal.fr)

(PLUS DE 350 PRODUITS EN LIGNE)

ET RETROUVEZ NIDAL A EUROFOREST

avec...

POSCH

et

Eschböck Biber

# FLEXON



PROMOTION SUR TOUTE NOTRE GAMME DE CHÂÎNES

**FLEXON**  
High Quality Chains

✓ CONVOYEUR

✓ ÉLÉVATEURS

**ELITE**

✓ CHÂÎNES À ROULEAUX

**LIVRAISON dans toute la France**

Grilles - secoueurs - Courroies - Vilebrequins de secoueurs

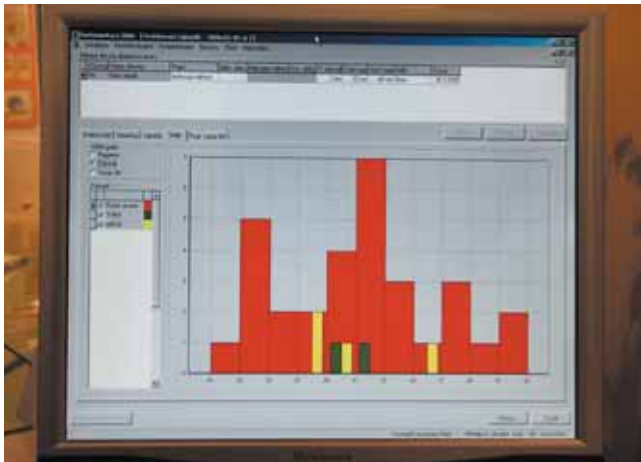
**FLEXON GMBH**

741, ZAC des Longues Raye  
60610 LACROIX SAINT OUEN

tél.: 03 44 91 23 19 - fax : 03 44 91 23 22



Broyeur de déchets végétaux LS 120 T de Laski. Ce modèle, présenté à Brno, fonctionne sur la prise de force du tracteur, contrairement aux modèles antérieurs munis de leur propre moteur. Produisant des machines destinées à l'entretien communal, la firme tchèque Laski exporte 90 % de sa production dans 30 pays à travers le monde.



Spécialisée en produits de gestion destinés aux entreprises forestières, la société Foresta a présenté à Brno un programme destiné à évaluer le volume sur pied et la répartition des essences d'une parcelle boisée. Basé sur deux ans de mesures statistiques réalisées en Moravie, le programme s'adapte à n'importe quel massif forestier et aide les entreprises à gérer leurs plantings et leurs coûts.



Component est un système complet de contrôle et d'optimisation d'installations de compostage utilisant des déchets de bois ou de toute autre origine organique. La clé de cette nouveauté, primée à Brno et lancée par l'autrichien Compost Systems Trade GmbH, est le contrôle informatique de tout le process qui permet d'en optimiser le rendement.

# LA DIFFERENCE ?

Chez **nokian**

**on se pose les bonnes questions :  
vous avez changé votre façon de travailler,  
vos distances de transport augmentent et  
vous devez mieux préserver vos sols, alors...  
à quoi bon les GROS crampons ?**



APE STRATEGIE 03 26 59 97 97 - 1722 02 06 - MA



**nokian TRI 2**

## NOUVEAU PNEU TRACTEUR :

- PROFIL MIXTE : transport et préparation des sols
- TRES GRANDES CAPACITES DE CHARGES
- PLUS GRANDE SURFACE PORTANTE POUR UN MOINDRE TASSEMENT
- MOINDRE RESISTANCE AU ROULEMENT :
  - longévité au moins 2 fois supérieure
  - moindre consommation de carburant

**nokian PNEUS**  
NOKIA FINLANDE  
*Le pneu unique en son genre*

23, rue du Chemin Vert - 78610 Le Perray-en-Yvelines - Tél. : 01 30 46 35 35  
Fax : 01 30 46 33 33 - e-mail : doc@nordic-pneu.com - www.nordic-pneu.com



## Euroforest : le rendez-vous européen des professionnels de la forêt

Les 16, 17 et 18 juin, la forêt de Chaumont, à Saint-Bonnet-de-Joux (71), sera animée d'une bruyante agitation. Euroforest attend pas moins de 35 000 visiteurs professionnels attirés par nombre de démonstrations dans divers secteurs. Le salon abordera la filière bois sous différents angles : exploitation forestière, sylviculture, bois matériau, bois énergie, transport, sans oublier l'équipement. À cette occasion, quelques constructeurs-exposants présentent en avant-première leur gamme de matériels.



### Moyne-Picard

#### Deux engins phares

Composé d'une lame de tronçonneuse pour scier du bois de diamètre maximum de 38 cm, d'un vérin de fendage de 15 tonnes, de couteaux en 2 ou 4 éclats, d'un tapis d'évacuation de 4 m et d'un tapis d'alimentation de 2 m, le nouveau combiné RCA 380 Tajfun, que propose Moyne-Picard, est équipé, en option, d'une table élévatrice DM 1511 et de couteaux en 6 ou 8 éclats. Le tapis d'alimentation et d'évacuation se replie facilement pour le transport. Ce combiné se trouve en version prise de force tracteur ou moteur électrique. En parallèle, une miniscierie Jober J 200, est proposée pour transformer des bois de qualité en planches, chevrons, plateaux... Elle est composée d'une lame de scie à ruban et d'un moteur Honda de 6,5 CV. Des billes de 2 m à 8 m de long et d'un diamètre maximum de 50 cm peuvent être sciées, avec une fréquence en moyenne de 3 à

6 m<sup>3</sup> par jour. Cette mini-scierie, facile à transporter, peut se fixer sur une remorque ou s'installer sous un hangar.

Moyne-Picard  
Tél. 04 74 83 09 20  
Fax : 04 74 83 31 00  
moyne.picard.sarl@wanadoo.fr

### Usines de Rumaucourt

#### Transport de carburant

C'est dans le domaine du transfert de carburant que les Usines de Rumaucourt s'illustrent, rappelant la réglementation stricte qui régit le transport de matières dangereuses. Cette société met en avant deux récipients : le Pack Box MT 400 et le GRV 450/Kit BAT 40-12 V. Le premier est un ensemble mobile de 400 l. Doté de quatre orifices, d'une jauge, d'un détecteur de fuite, d'une cuve intérieur en PEhd, d'un récipient extérieur en tôle d'acier, il est équipé d'un kit batterie 40l/mn 12 V. Le deuxième, comprenant également ce même kit batterie, est un ensemble embarqué doté d'un réservoir en aluminium et d'un flexible de raccordement aspiration. Sa contenance peut varier de 250 à 450 l. En option, il peut être équipé d'un compteur volumetal, d'un pistolet automatique et d'un support de tuyauterie.



Usines de Rumaucourt  
Tél. 03 21 733 737  
Usinesderumaucourt@wanadoo.fr  
www.usinesderumaucourt.com

### Plaisance Équipements

#### Transformation du bois

Différents broyeurs sont présentés par Plaisance Équipements. Les broyeurs automoteurs sur chenilles Galotrax, en version 100 (130 CV) et 500 (480 CV), dont les rotors sont équipés de marteaux fixes à pointes carbure, disposent d'un entraînement mécanique direct, et sécurisé. Ils autorisent des rendements exception-

nels dans cette catégorie de matériels. Homologués sur route, on trouve les broyeurs automoteurs Variotrac, de 130 à 500 CV. À noter, les modèles 100 (nouveau 2006), 200 et 400. Les broyeurs de pierres BM501 et 600 pour le broyage de pierres calcaires en travaux agricoles et travaux publics ainsi que les gammes pour tracteurs viticoles et agricoles de 50 à 350 CV complètent l'offre. Enfin, un outil-dent ® est exposé. Cet engin mécanique, monté sur mini-pelle, tracto-pelle ou pelle jusqu'à 35 tonnes, permet d'arraser les souches et couper les racines. Son utilisation est multiple et variée, autant dans les domaines forestiers, urbains, parcs et jardins, que pour les accotements routiers...  
Plaisance Équipements  
Tél. 03 83 42 15 79  
Fax : 03 83 42 24 21  
www.plaisance-equipement.fr  
plaisance.equipements@wanadoo.fr





# Trelleborg Twin Forestry

**TRELLEBORG TWIN FORESTRY, C'EST LA RÉALITÉ. EFFICACES. CONFORTABLES. ROBUSTES.**



Equipée de pneus Trelleborg Twin Forestry, votre machine évoluera plus efficacement et facilement dans la forêt, tout en respectant le sol. Des pneus étudiés et testés pour tout type de terrain. Que ce soit dans la pierre, sur terre grasse, dans le sable ou dans la neige par grand froid, ces pneus vous garantiront un maximum d'adhérence, et vous permettront de réduire vos coûts d'exploitation.



Trelleborg Wheel Systems France S.A.S.  
14, rue du Fonds Pernant - BP 10555 - 60205 Compiègne Cedex  
Tel: 03 44 30 19 80, Fax: 03 44 23 08 17  
[www.trelleborg.com/wheelsystems](http://www.trelleborg.com/wheelsystems)



## Serra France Nouvelle scierie mobile Serra Montana

La Montana diesel est équipée d'un moteur Kubota 45 CV, avec entraînement hydraulique (deux pompes hydrauliques, une pour les volants, une autre pour la manutention du bois). Son moteur, fixe sur un chariot, ne se déplace donc pas avec la tête de scie, ce qui évite les vibrations de cette dernière. Ses volants sont en fonte, d'un diamètre de 700 mm pour une lame de 80 mm de large. Le châssis est entièrement galvanisé. Ses capacités sont les suivantes : diamètre de sciage de 90 mm, longueur de coupe de 7 ou 9 m sans rallonge ; hauteur de lame de 87 cm entre lame et traverse, et 40 cm au-dessus de la lame.

Serra France  
Tél. 03 89 26 82 21

e-mail :  
info@serra-france.com  
www.serra-france.com

## GF Services

### Du broyeur à la chaudière

Deux constructeurs seront présents sur le stand de GF Services. Pezzolato propose le broyeur à tambour PTH480/660 g (PDF), spécial plaquettes forestières et chargement à la brassée et à la grue. Il est spécialement adapté aux grosses productions. Dans sa gamme, on trouve aussi le broyeur à disque H980/300 g (PDF) lui aussi spécial plaquettes forestières avec contre couteaux de fragmentation des queues éventuelles.

Pezzolato est aussi bien positionné sur le marché des scieries mobiles avec la HD6 hydraulique, qui permet une longueur de coupe de 6,10 m. Cette dernière (mobile routiè-



re - division électronique) est équipée d'un moteur diesel lombardini 22 CV. Sera présentée enfin à Euroforest une ligne de bois de chauffage industrielle TLC1000.

L'autre fabricant, que distribue GF Services, Sommerauer Lindner, présente une chaudière SL40 T - 4R à bois déchiqueté (plaquettes).

GF Services  
E-mail : info@gfservices.fr  
Site : http://www.gfservices.fr

## Quitté

### Fransgard et Bomford en évidence

La Société Quitté expose les matériels de la gamme Fransgard, leader des treuils en Europe : treuils de 3 à 9 T, fourches forestières, et un tout nouveau combiné Fourche Treuil. Elle présentera également les débroussailluses Bomford équipées d'un lamier d'élagage.

Quitté  
Tél. 05 49 33 20 56  
e-mail : e.calleau@quitte.com

# XTX VAINQUEUR

**XtraSpeed**

**8 VITESSES EN CONTINU**

APE STRATEGIE 03 26 59 97 97 - 1837-04-06 - ET



GAMME 1	GAMME 2	GAMME 3	GAMME 4
8 vitesses PS	8 vitesses PS	8 vitesses PS	8 vitesses PS
1.8 à 5.5	3.8 à 12	7.7 à 24	16 à 43* (Km/H)

\*43 Km/H à 1840 tr/mn.

## XTX215 ELU TRACTEUR DE L'ANNÉE 2006 Maintenant, à vous de juger !

### Des atouts essentiels :

- 4 gammes de 8 vitesses, procurant le meilleur étagement jamais offert sur un tracteur à transmission semi-continue
- Motorisation BetaPower - Cummins Common Rail très sobre, avec système Power Management
- Concept MCCORMICK à châssis monobloc en fonte pour une fiabilité et une robustesse à toute épreuve
- Superbe cabine MCCORMICK à 4 montants disponible avec suspension hydro-pneumatique
- Choix de 3 modèles, en 3 versions : XTX185, XTX200, XTX215

MCCORMICK c'est une gamme complète de tracteurs standard et spécialisés de 25 à 280 Ch, distribuée par plus de 75 concessionnaires indépendants.

MCCORMICK France, Dpt Ventes et Marketing, Clos Saint-Jean 52115 Saint-Dizier Cedex.  
Tél : 0825 825 392 Fax : 03 25 05 00 47  
E-mail : ventes.marketing@mccormick-intl.com



MCCORMICK est une marque mondiale du Groupe ARGO



# Bois énergie : quelle stratégie pour les entrepreneurs des territoires ?

Le bois énergie est promis à un bel avenir, mais il ne suffira pas de s'équiper d'un broyeur pour réussir. Le développement est plein d'incertitudes et de pièges. Les entrepreneurs devront faire preuve de beaucoup de discernement marketing pour adopter la stratégie adaptée à chaque segment. Quelques pistes et quelques exemples pour en choisir une bonne.

Le bois énergie est en effervescence. Le prix du baril a atteint le 2 mai un pic historique à 74 \$, les crédits d'impôts (50 %) poussent les particuliers à redécouvrir la plus vieille des énergies de l'humanité. Selon l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le marché est en hausse de 23 %. Les industriels ne sont pas en reste et lorgnent sur ce fuel à moitié prix et sur de possibles crédits carbone. Le sénat donne un coup de pouce supplémentaire en accordant la TVA réduite à 5,5 % aux réseaux de chaleur utilisant des biocombustibles.



Le broyeur à couteaux Biber 80, de la marque Eschlböck, qu'utilise l'ETA Gendron (lire page 42), est équipé d'un moteur Scania 6 cylindres 420 ch. « Il y a un système de soufflerie. C'est à peu près le même principe qu'une ensileuse », précise l'entrepreneur.

## Tout feu tout flamme

Le bois énergie mobilise, les journées d'information se multiplient, la production d'électricité avec cogénération fait fantasmer les technostructures et le bois occupe une bonne place dans le plan directeur biocombustible préparé par Claude Roy. Un nouvel

Eldorado forestier se dessine. En 2005, l'Ademe, l'Inventaire Forestier national (IFN) et le bureau d'étude Solagro tablaient sur une ressource économiquement

### Équivalences :

- 1 m<sup>3</sup> de bois rond à 40-45 % d'humidité = 0,95 tonne pour les feuillus ; 0,8 t peuplier ; 0,75t sapin ; 0,8 t pin
- 1 MAP bois frais (40-45 % humidité) = 0,33 t feuillus ; 0,26 t sapin ; 0,3 t pin
- 1 MAP bois sec (20-25 %) = 0,25 t feuillus ; 0,16 t sapin ; 0,19 t pin
- 1 tonne plaquette bois frais = 2,6 MWh, soit 0,22 tonne équivalent pétrole (tep)
- 1 tonne plaquette bois sec = 3,8 MWh, soit 0,33 tep

Source Biomasse-Normandie

**seppi m.**  
THE BEST FOR FARM & FOREST

**Broyeurs pour l'agriculture, la sylviculture et l'environnement**

SEPPi M. s.r.l. - F-10000 Troyes - 3 Rue des Jardins - Tél 03 25 49 93 63 - Fax 03 25 49 93 66 - conscience.seppi@wanadoo.fr - sales@seppi.it - www.seppi.com



mobilisable de 20 millions de m<sup>3</sup> (7,5 millions de tep) si le baril franchissait la barre des 40 euros.

À eux seuls, les quatre projets Limousin du dernier appel biomasse auraient besoin de 600 000 tonnes de plaquettes forestières ! Les chiffres donnent le tournis. Du coup, la ruée vers ce nouvel « or vert » ne s'est pas fait attendre. Les fabricants n'ont jamais autant vendu de broyeurs. Mais en attendant que les monstres papetiers allument leurs fourneaux, il faudra payer l'amortissement des machines. La filière pourrait bien être très sérieusement perturbée par un suréquipement poussant les orpailleurs du bois énergie à se déchirer entre eux.

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, les « conseillers » ne seront pas les payeurs et la profession pourrait bien se réveiller avec une sacrée désillusion.

### Attention à la marche !

Le marché actuel de la plaquette forestière ne dépasse guère les 100 000 tonnes, les plus optimistes parlent de 120 000 tonnes. Les plaquettes forestières constituent environ 10 à 15 % de l'approvisionnement des nouvelles chaufferies aux bois, le reste, 85 à 90 %, étant apporté par les produits connexes de la filière bois ou les déchets bois déchiquetés.

La production de plaquette forestière représentait en 2004 moins de 1 % de la consommation de bois de trituration que l'Afocel chiffrait à 14,7 millions de tonnes (feuillus et résineux, papier et panneaux).

La filière de production des plaquettes forestières est aujourd'hui à l'état embryonnaire et artisanale. Aucun des plus gros acteurs du bois énergie recensé en France par Biomasse-Normandie n'a atteint la taille industrielle. Les plus importantes PME sont issues de l'activité des déchets. En forêt, aucune entreprise n'emploie plus de 5 à 7 salariés pour produire des plaquettes. Du coup, on peut être très surpris qu'aucun programme de transition n'ait été sérieusement conçu pour franchir la marche qui sépare le niveau artisanal de l'étagage industriel. Qui va financer la mobilisation de la ressource, qui va pendre les risques, et qui va tirer les marrons du feu ?

### La guerre des plaquettes

Quoi qu'il en soit, les grands acteurs de la forêt montent les dents. Les coopératives forestières se sont lancées dans la production industrielle de plaquettes. Après les coopératives forêts et bois de l'Est, les deux automoteurs Silvatec de l'entrepreneur belge José Darchambeau ont entrepris un tour de France, pour broyer quelques dizaines de milliers de tonnes supplémentaires dans le Gard et dans le Limousin. Mais les capacités des chaudières françaises ne suffisent pas toujours à absorber les productions et il est arrivé que des plaquettes aillent se consumer hors frontières.

Après une année de balbutiement et un premier contrat d'approvisionnement de 10 000 tonnes signé avec Besançon, l'ONF affiche ses ambitions : « 300 000 tonnes d'ici à 3 ans », annonce Philippe Goupil, le nouveau directeur des activités bois énergie de l'office. Il lui faudra des bras et des machines pour faire le travail. « Nous ferons appel à des ETF, mais pas à ceux qui commercialisent eux-mêmes, cela entraînerait des procédures de contrôle qui grèveraient les coûts », prévient-il...

Les entrepreneurs de travaux ne se résignent pas tous à la sous-traitance et certains n'entendent pas se suffire du rôle de forçats du bois énergie. « De quel droit nous interdirez-vous de commercialiser ? », lance François Pasquier, vice-président de la fédération Entrepreneurs des Territoires, qui n'a pas attendu ces deux mastodontes pour se mettre au bois énergie. Avec ses 3 salariés, il produit 7 000 tonnes par an en Franche-Comté et apprécierait que tous les acteurs soient soumis aux mêmes règles de respect du code des marchés publics. Cette velléité d'émancipation n'est pas du goût de tous. Dans les forêts, la guerre des plaquettes est déjà déclarée. Elle pourrait rapidement se poursuivre dans les prétoires. Mieux vaut être prévenu : le chemin du bois énergie est semé d'embûches...

### La forêt face aux gisements concurrents

L'avenir est incertain et l'histoire continue à imposer sa marque à un marché qui s'est développé depuis une quinzaine d'années hors des forêts par la valorisation des produits connexes et des déchets de bois (palette, meubles et autres rebus). Aujourd'hui, ce gisement, qui était le plus facilement mobilisable, com-

### Ne pas brûler l'histoire

Le premier plan bois énergie a été lancé par l'Ademe en 1994 et la chaudière collective de Vitry-le-François aura bientôt 20 ans...

1243 chaufferies bois ont été construites dont les deux tiers au sein des collectivités locales et un tiers chez les industriels. Elles représentent une puissance installée d'environ 1000 MégaWat (dont les deux tiers dans l'industrie), consommant envi-

ron 1 million de tonne de plaquettes représentant 300 000 tonnes équivalent pétrole (tep).

La filière bois énergie est déjà très occupée. Les EDT ne sont pas les mieux représentés parmi les multiples familles qui la composent (recyclage et déchets, filière bois, négoce énergie, agriculteurs, paysagistes, forestiers), et pour tout dire, ils font souvent figure de dernier arrivant...

[www.biomasse-normandie.org](http://www.biomasse-normandie.org)



Un exemple de chaudière collective dont plus de mille ont été installées en France depuis 12 ans.

mence à s'épuiser dans les 11 régions qui ont participé au premier plan bois énergie. Même en région Centre, qui s'est engagée tardivement, ce gisement pourrait bientôt se tarir à moyenne échéance *« Encore 2 ou 3 gros projets comme celui de Châteauroux et il n'y aura pas d'autre solution que de se tourner vers la plaquette forestière »*, explique Sylvain Bordebeure, spécialiste bois énergie d'Arbocentre chargé par l'Ademe de promouvoir l'énergie bois en région Centre. Avec une puissance installée de 1,2MW, ce projet de chauffage de résidence HLM consomme 4000 tonnes de bois. Les situations sont toutefois très variables d'une région à l'autre. Toutes n'ont pas encore jugé utile de conditionner l'octroi de subvention à l'imposition d'un quota de plaquettes forestières, comme l'a déjà fait la Franche-Comté. Un minimum d'étude de marché est nécessaire avant d'investir dans un broyeur.

Le marché a pris certaines (mauvaises) habitudes. Celle d'une ressource pas chère, voire gratuite. Les prix ont longtemps été tirés vers le bas. Si la tension sur les produits connexes permet aujourd'hui à la plaquette forestière de trouver une place dans les chaudières, elle a en revanche toujours beaucoup de mal à faire son prix. La fourchette se situant entre 35 à 45 euros la tonne, soit une quinzaine d'euros le mégawatt entré chaudière. En dessous, c'est la faillite assurée.

### Faire le bon calcul

La mécanisation est inéluctable. La production de plaquette forestière nécessite des broyeurs permettant des débits de chantiers de 25 à 50 m<sup>3</sup>/h, ce qui impose un approvisionnement mécanique de la machine. En deçà, le bois énergie ne paie pas le travail. C'est la prestation de service d'entretien ou autre qui doit être rémunérée. Une tout autre logique.

La production de plaquettes exige des investissements importants, plus proches de ceux d'une moissonneuse-batteuse que des tronçonneuses. Trois écoles de récolte s'opposent aujourd'hui. La plus spectaculaire est incontestablement celle du broyage en parcelle avec des automotrices comme celles proposées par le suédois Bruks-klöckner ou le danois Silvatec dont le prix catalogue est de 471 000 euros.

Le broyage bord de route conserve toutefois la préférence des professionnels français qui la jugent mieux adaptée aux structures foncières et à la nature des sols. L'investissement cumulé du broyeur et du débusqueur n'est pas radicalement moins important que celui des automotrices. Le marché de l'occasion permet toutefois d'abaisser le ticket d'entrée pour une capacité de chantier assez comparable.

Une troisième voie de broyage sur plateforme avec alimentation par camion grumier est envisagée pour les très grosses unités de production. C'est la solution que retiendront les grands projets papetiers du Limousin. *« Elle est compatible avec les méthodes de récolte du bois de trituration »*, fait-on savoir à l'Afacel.

La constitution du prix ne peut s'arrêter aux heures de travail et à l'amortissement du broyeur. Il faut aussi y intégrer l'abattage du bois et surtout les kilomètres,

### Bois énergie Centre

#### De l'arbre à la chaudière : le fuel à moitié prix

*« Garantir un prix fixe sur dix ans est une aberration économique, aucun industriel sensé ne s'y risquerait », lance Henri Darné, gérant de la toute jeune Sarl Bois-Energie Centre.*

*Créée en octobre 2005 par 15 sylviculteurs de l'Indre, l'entreprise s'appuie sur l'expérience de producteur de plaquettes qu'Henri Darné menait depuis 5 ans dans le cadre d'un groupement forestier familial. Un recul qui donne à l'entrepreneur une vision claire pour conduire sa stratégie. « Pour vivre, le producteur de plaquettes ne doit pas se maintenir en situation de sous-traitance et laisser s'échapper la marge », explique-t-il en justifiant son refus d'intégrer la plate-forme des Bois Chauds du Berry qui regroupe une cinquantaine d'opérateurs à Ardentes (36) et dont les résultats financiers auraient refroidi toutes ses velléités de rapprochement...*

*Du coup, Henri Darné a fait un trait sur les marchés d'approvisionnement des chaudières collectives et préfère se centrer sur les marchés privés : entreprises, artisans, particuliers. « Ce segment est en pleine expansion. Il est beaucoup plus réactif que celui des chaudières collectives », prévient l'entrepreneur qui refuse de brader ses plaquettes. « Je ne vends pas un seul m<sup>3</sup> à perte », assène-t-il.*

*Le prix des plaquettes dépend aujourd'hui d'une multitude de facteurs dont le plus déterminant est encore celui du transport. Du coup, avec son maillage de propriétaires répartis dans tout le département, BCE mise sur une stratégie de production de proximité. Henri Darné pratique le broyage direct après coupe et le séchage intermédiaire des plaquettes à couvert sous les multiples hangars dont dispose son réseau d'actionnaires. « Cela nous permet d'offrir un produit d'excellente qualité avec un taux d'humidité stabilisé de l'ordre de 20 % », explique-t-il*

*Henri Darné a choisi de sortir de la guerre des prix d'autant que sa clientèle privée n'entend rien aux unités utilisées par la profession : MAP, tonne, taux d'humidité et autre KWh. « Avec le bois, je livre de l'énergie, donc ma référence c'est le pétrole. Aujourd'hui, mon tarif est simple, c'est « le fuel à moitié prix », annonce-t-il. Tant que le baril est à plus de 50 \$ il pourra tenir sa promesse. La méthode a le mérite de la simplicité. Ce qui laisse aussi le temps à Henri Darné de développer d'autres arguments dont notamment la qualité du service. « Pour être crédible, le fournisseur de plaquettes doit apparaître tout aussi professionnel que n'importe quel marchand d'énergie ; présentation, ponctualité, c'est dans ces détails que se feront les différences », explique-t-il. Le prochain investissement auquel il réfléchit, c'est un camion souffleur... « Mais je ne précipiterai rien. Le risque aujourd'hui pour les entrepreneurs du bois énergie, c'est d'investir trop et trop tôt ! », prévient-il.*

Contact : Bois-Energie Centre  
Henri Darné Neuillay les Bois 36500  
Tél : 02 54 39 40 31

et le temps de déplacement. Au final, la logistique est déterminante et le calcul du prix de revient de la plaquette forestière se révèle une opération assez complexe. Elle constitue aujourd'hui le savoir-faire le plus précieux des professionnels.

Pour des raisons politiques, techniques, financières, juridiques, commerciales, les EDT auraient probablement tort de rester isolés. L'aventure du bois énergie pourrait se révéler fort périlleuse pour les solitaires. D'ailleurs, les exemples de réussites les plus convaincants sont ceux où les entrepreneurs ont uni leurs forces ou marié leurs compétences à celles d'autres professions.

## Quand les EDT enterrent la hache de guerre

François Pasquier et André Billotte, deux entrepreneurs, se sont longtemps livrés une guerre sans merci. Depuis 2004, ils se sont associés au sein d'un GIE Bois Énergie Grand Est. « *En voyant débarquer de nouveaux acteurs sur le marché, nous avons compris que nous ne pourrions pas résister si nous continuions à nous déchirer* », explique le plus jeune, François Pasquier. La concurrence usait d'un argument imparable face aux petits producteurs : la sécu-

rité d'approvisionnement. En la matière, il n'y a pas de miracle, la seule réponse crédible est la puissance de feu. Du coup, avec le GIE, la Sarl Sundgaubois et la SA Billotte présentent l'une des plus puissantes forces de frappe du secteur : trois déchiqueteuses mobiles plus une fixe, des aires de stockage couvrant 7 600 m<sup>2</sup> et des semi-remorques à fond mouvant de 90 m<sup>3</sup> et plusieurs camions multi benne de 15 à 40 m<sup>3</sup>. Le GIE est l'un des rares acteurs du secteur pouvant se prévaloir d'une production supérieure à 20 000 m<sup>3</sup>. Ce qui lui permet de fournir une quarantaine de chaufferies collectives, dont plusieurs unités de plus d'1Mégawatt.

Mais, pour les deux entrepreneurs francs-comtois, le but n'est pas tant de travailler main dans la main que de rassurer la clientèle. « *Le GIE a pour vocation première de renforcer notre crédibilité. Si une de nos entreprises avait un souci, l'autre viendrait en renfort.* »

Une solidarité qui n'empêche pas ces deux compétiteurs de continuer à se tirer la bourre. « *Nos entreprises conservent leurs propres activités et nous nous retrouvons fréquemment en concurrence. En fait, nous livrons une faible partie au nom du GIE.* » Bref, les duels n'ont pas disparu, ils sont seulement policés. « *Un jour, on peut s'engueuler parce qu'un client a préféré l'un à l'autre, mais cela ne nous empêche pas de nous donner un coup de main si on a un problème de livraison et de faire un camion pour l'autre.* »

Une démarche originale qui manifestement intrigue. Ainsi, la très redoutée direction départementale de la concurrence et de la consommation (DGCCRF), qu'on n'avait pas encore vu s'intéresser aux plaquettes forestières, vient de mener une enquête. Autant dire que les EDT doivent se préparer à défendre leur droit à commercialiser les plaquettes. « *Je pense que c'est la seule façon pour être payé correctement. La sous-traitance dans laquelle certains voudraient nous maintenir risque de nous obliger à des cadences infernales pour payer les machines qu'on nous aura fait acheter* », prévient François Pasquier.

André Billotte, de son côté, insiste sur le professionnalisme que la commercialisation impose. « *Il ne suffit pas de le produire, il faut aussi savoir le livrer et le compter.* » Pour sa part, il a opté pour la facturation au Mwh sortie chaudière. Cela présente l'avantage d'être simple puisqu'il n'y a qu'à regarder les compteurs mais cela nécessite aussi de prendre des précautions et de vérifier que le rendement annoncé de la chaudière est fiable. Du coup, André Billotte ne perd pas les bonnes vieilles habitudes qui consistent à peser tous ses camions et à faire des prélèvements de taux d'humidité pour vérifier périodiquement le taux d'humidité. « *Des compteurs faux, j'en ai déjà repérés. C'est un sujet qu'il faut tirer au clair avec le client. La production de plaquettes forestière marche sur la corde raide et la moindre erreur peut être une catastrophe économique.* » La vigilance est de rigueur. De la forêt à la chaudière, les producteurs de plaquette sont les seuls à garantir un circuit exempt de rupture d'intérêt...



Plantation de taillis de saules à très courte rotation dans le Finistère pour, notamment, produire du bois énergie.

## Ensilage de saules

En Bretagne, l'association AILE expérimente les plantations de taillis de saule à très courte rotation (TTCR) sur une centaine d'hectares dans des exploitations agricoles et communes du Finistère. Le but premier est de valoriser des zones d'épandage. Le second de produire du bois énergie. La récolte des saules se fait tous les trois ans avec un matériel bien connu des EDT : une ensileuse à maïs. Le système est bien éprouvé au Danemark et en Allemagne. En Bretagne, l'AILE doit vérifier la robustesse des têtes de récolte car les saules poussant plus rapidement, leurs tiges sont plus grosses. L'AILE songe à acquérir une ensileuse d'occasion alors que ces matériels sont nombreux chez les ETA et peu utilisés en hiver...

Outre ce projet connu, des industriels de l'agroalimentaires songent à planter des milliers d'hectares de saules dans l'Est de la France...

AILE : [www.aile.asso.fr](http://www.aile.asso.fr), tél. 02 99 54 63 15



## Pourquoi pas les granulés

Issu des gisements connexes de la transformation du bois (sciure et copeaux), les granulés bois (ou pellets) connaissent un engouement de la part des particuliers. Les prix actuels, 185 à 200 euros la tonne rendue chaudière pour un PCI de l'ordre de 4800 kWh/t, offrent une bien plus forte valeur ajoutée que le bois déchiqueté.

Le développement très rapide de la demande des particuliers (+ 40% par an) pourrait obliger à regarder vers d'autres sources d'approvisionnements : la plaquette forestière et la paille.

L'utilisation de plaquette forestière entraîne une étape supplémentaire de broyage, ce qui augmente les coûts de production et renchérit les investissements. Néanmoins, Alsace Pellets, qui

a commencé son activité en février 2006, étudie cette ressource dans la perspective d'assurer son développement au-delà des 12 000 tonnes de capacité annuelle dont elle s'est dotée. Fondé par deux entreprises, l'une de la filière bois (Cartonnages Siegwald) et l'autre du négoce du combustible (Wallach), l'équipement de l'unité de production s'élève à 1 million d'euros et a été notamment subventionné à 15 % par la région.

Beaucoup moins connus en France, les granulés de paille sont déjà utilisés à échelle industrielle au Danemark et sont considérés par la commission européenne comme une voie très intéressante pour les pays de l'Europe du Sud. En France, la société Thermobois, filiale de la société Sodem négociant en grain et en combustible

à Broué (28), fait figure de pionnière en la matière. Seule restriction, le granulé de paille chargé en silice produit des mâchefers qui restreignent son emploi dans les petites chaudières.

Bois ou paille, le développement des granulés combustibles est extrêmement prometteur, notamment dans l'habitat pavillonnaire urbain et périurbain. Pour les entrepreneurs, ce combustible présente d'autant plus d'opportunité que les coûts de transport favorisent la production de proximité. Le rayon d'action maximal est inférieur à 100 km, soit un maillage d'une unité de production par département. Aujourd'hui, il y en a 9...

<http://www.alsacepellets.fr>

<http://www.thermobois.fr>

<http://www.itebe.org>

François Delaunay ■

## MINIBATT GODÉ : Un ETA témoigne « Nous ne pourrions plus nous en passer »

A Villeneuve Aval, petite commune jurassienne du canton de Villers-Farlay, la SARL du Val d'amour S2D s'est dotée d'une **Minibatt Godé** en juin 2005. Cette moissonneuse-batteuse miniature fut l'une des innovations remarquables et primées du dernier Sima.

Dès l'été 2005, les trois associés et la gérante de l'entreprise ont pu percevoir les avantages de cet outil. Contenu dans une mallette métallique avec un testeur d'humidité **MP 20 Dickey-John** vendu par la société Godé, l'outil peut être amené sur la parcelle par une personne seule quand il fallait auparavant déplacer la moissonneuse-batteuse, sa barre de coupe démontée ... et la faire précéder d'une voiture-pilote avec gyrophare. Soit deux personnes (au moins) mobilisées, une vitesse limitée sur route et du temps occupé à fixer la barre de coupe puis la démonter à nouveau pour le retour, et... beaucoup de carburant, un engin tel une moissonneuse n'étant pas réputé pour son moteur économique en la matière. Ce mode opératoire, bien connu des céréaliers et de leurs prestataires appartient désormais au rayon des souvenirs pour cette ETA. Mme Mairot réalise une bonne part des échantillons avec une voiture particulière et, grâce au testeur qui a été étalonné en fonction de l'organisme local de collecte, elle peut procéder à l'échantillonnage et l'analyser sur-le-champ en précisant à l'exploitant où le grain se situe par rapport aux critères définis par l'organisme de collecte.

D'abord surpris par l'absence de matériels lourds puis par la rapidité de la manœuvre, les exploitants locaux n'hésitent plus à multiplier les échantillonnages de leurs parcelles de céréales à paille (blés, escourgeons, orges, triticales, avoine ou seigle). « Nous avons économisé plus de 1 000 l de fuel » sur les différentes moissons annonce M. Mairot avec satisfaction.

« Notre productivité a augmenté d'au moins 10% » c'est donc plus de chantiers par jour et plus de clients satisfaits. Chacun des membres de l'entreprise s'est rapidement familiarisé avec le maniement de cette « petite machine, si pratique et si rentable ! ». Et, Mme Mairot de préciser : « C'est surtout vrai quand on a choisi d'acquiescer le testeur d'humidité en même temps pour bénéficier à plein des avantages de la machine car, sinon, il faut prévoir les allers-retours à la coopérative pour analyser les échantillons, nous ne pourrions plus nous en passer ». Etalonné à l'unité de collecte locale, l'outil s'avère efficace et rapide en plus d'être léger, maniable et pratique et sa possession confère à l'entreprise Mairot un atout indéniable vis-à-vis de la concurrence, sans compter avec les plus apportés par la diminution des risques d'accidents sur la route, les gains de temps (et donc d'unités de travail horaire), la moindre consommation de fuel (argument de plus en plus fort actuellement).



## L'ETA Gendron valorise le bois perdu



Après avoir démarré, il y a 4 ans, la production de compost, l'ETA Gendron, située à la Daguenière, près d'Angers, s'est lancée en juin dernier dans la fabrication de plaquettes de bois forestières. Le bois inutilisable pour le compostage est ainsi valorisé dans une activité innovante.

En 1953, le grand-père de Philippe Gendron achetait une des premières batteuses dans la région. Aujourd'hui, la partie agricole « pure » de cette entreprise familiale ne représente plus que 50 %. Le choix de faire du compost s'est fait à une époque où la clientèle baissait. L'entreprise en produit 6 000 tonnes à l'année, soit 30 % de l'activité. Mais que faire du bois inutilisé ? La plaquette forestière semblait la solution la mieux adaptée.

### 2 ans de réflexions

« Les collectivités et les paysagistes nous amènent la matière première : de l'herbe de pelouse, des branchages, des résidus de graines. Mais il y a aussi les gros bois qui ne passent pas dans le broyeur à marteau, utilisé pour le compost. Il fallait en faire quelque chose, d'autant plus qu'aujourd'hui, une loi interdit de brûler. Je m'étais mis en quête d'une activité innovante. Et on a décidé de démarrer la fabrication de plaquettes autour de ce bois perdu », explique Philippe Gendron. La région angevine est bien fournie en peupleraies, il y a donc un bon potentiel. Cependant, la décision d'acheter un broyeur à couteau, indispensable à l'activité, prendra 2 ans car les interrogations demeurent sur la viabilité du projet. « on me disait : que va-tu faire de ces plaquettes ? », explique l'entrepreneur. Des rencontres avec des constructeurs de chaudières à bois seront décisives : « j'ai décidé de me lancer dans l'activité car la vente de chaudière se développe et il y a un réel besoin pour leur alimentation ». Après deux voyages en Autriche chez un constructeur, Eschlböck, un broyeur de cette marque est finalement acheté via le concessionnaire français Nidal, il y a 1 an. L'activité peut enfin démarrer, au mois de juin dernier. Pour cela, Philippe Gendron embauche un nouvel employé. Aujourd'hui, Jérôme Gaugain, 22 ans, bac pro de mécanique agricole en poche, a en charge le fonctionnement et l'entretien de la machine (l'entreprise emploie 7 salariés, toutes activités confondues).

### La filière se met doucement en place

Pour ce qui peut être considéré comme la partie amont de l'activité, l'entrepreneur souhaite effectuer la prestation de service auprès de clients qui possèdent du bois inutilisé. Pour cela, une réflexion est en

cours avec des coopératives forestières de la région dans le but de créer un projet de coopération. « Dans ces coopératives, il y a des billes et des branchages de peupliers à broyer mais il faudrait y aménager des plateformes de stockage », explique Philippe Gendron. Des scieries seraient également intéressées. Pour l'heure, des caissons de stockage – l'entreprise en possède 25 de 15, 20 et 30 m<sup>3</sup> – sont placés chez des paysagistes et l'entreprise a l'autorisation de récupérer des bois perdus sur les terrains communaux (en bordure de chemins par exemple). Concernant la partie aval de l'activité, l'ETA travaille pour une dizaine de particuliers dans les Pays-de-la-Loire, équipés en chaudières à bois à alimentation directe, chez qui il effectue la livraison des plaquettes. En octobre 2005, l'entreprise a été retenue, après appel d'offre, par la ville de Château-Gontier, utilisant le chauffage à bois pour une piscine et une salle de sport. La ville de Saumur aurait également un projet pour 2007, avance Philippe Gendron, et des contacts sont établis avec une papeterie, dans l'Eure. Jusqu'à maintenant, 3 500 m<sup>3</sup> de plaquettes ont été produites. Et depuis 1 an, l'entrepreneur a fait une demande auprès de la préfecture pour construire un espace supplémentaire de 1 hectare afin de stocker plus de bois décheté.

### L'avenir devant soi

L'entrepreneur voit aujourd'hui un créneau d'avenir dans les énergies renouvelables. « Je pense bien avoir 4 ou 5 ans d'avance : je suis en effet le seul dans la région pour les plaquettes. Les autres fabricants sont situés dans l'est » explique-t-il. Son broyeur a coûté 270 000 euros ; l'entrepreneur se donne 5 ans pour l'amortir. La machine a déjà servi en prestation pendant une dizaine de jours dans le Jura. De plus, un des fils de l'entrepreneur est commercial pour un importateur de chaudière à bois, en Alsace. Des liens qui ne sont probablement pas à négliger. Pour le futur, Philippe Gendron estime que ses nouvelles activités prendront le pas sur l'agricole. « C'était ça ou me lancer dans l'huile de colza. Peut-être que vous reviendrez dans 2 ou 3 ans pour la presse à huile ! »

Frédéric Ripoché ■

## Financement des matériels : à chacun sa formule

Les modes de financement des machines agricoles sont nombreux. Type d'activité, trésorerie, carnet de commande sont autant d'éléments clés qui déterminent le choix d'une formule d'achat ou de location pour l'entrepreneur. Et surtout, les méthodes changent au gré des aléas du monde agricole et des mutations qui s'engagent.

Crédit classique, intégré, captif, crédit-bail, location financière, location pure, les formules proposées par les banques ou par les constructeurs sont multiples. Du petit matériel au gros automoteur, l'entrepreneur choisira la formule la mieux adaptée à son assise financière. Un jeune entrepreneur qui s'installe a bien souvent moins de marge de manœuvre qu'une entreprise de 30 ans d'existence au carnet de commande bien établi. Mais les formules proposées peuvent être adaptables. Tout est donc jeu de négociations avec son banquier, le constructeur et le concessionnaire.

### Crédit intégré : clarté et rapidité

Agilor au Crédit Agricole, Actimat au Crédit Mutuel, Agrilimat à la Banque Populaire ou encore Reflexagri à la BNP Paribas, à quelques exceptions près, ces formules de crédits intégrés sont calquées sur le même modèle et conçues en relation avec les constructeurs et les concessionnaires, Agilor étant le précurseur il y a une bonne dizaine d'années. Le grand principe est le suivant : remboursement de 1 à 7 ans effectué mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement avec un taux actuel, en moyenne, de 3,7 % (hors assurance). Un différé de 1 à 18, 21 ou 24 mois, selon la banque, est possible et le crédit utilisable jusqu'à 100 % du prix hors taxe du matériel. Le Crédit Agricole assure que son taux d'intérêt est national mais qu'au-delà de 5 ans de remboursement il passe à 3,85 %. Même principe du côté de la BNP : après 48 mois, le taux peut monter autour de 3,9 %. Mais on explique ici qu'il peut varier également en fonction du secteur géographique où est située l'entreprise. Ainsi, au final, les taux pourraient osciller entre 3,1 et 4,40 %. Ces chiffres ne sont pas des références immuables, tient-on fermement à préciser ici et, d'une manière générale, il convient à chaque entrepreneur d'engager la discussion avec son banquier. Enfin, l'intérêt (sans jeu de mot) premier du crédit intégré est sa rapidité de mise en œuvre. Proposé directement par le concessionnaire au moment de l'achat du matériel, ce dernier remplit un dossier de demande de crédit qu'il enverra lui-même à la banque, d'où ce nom de « *crédit intégré* ». Le délai de réponse indiqué est de



Actimat et Agilor, deux exemples de formules de crédits intégrés. Aujourd'hui encore, le Crédit Agricole reste la banque leader. Arrive en deuxième, mais loin derrière, le Crédit Mutuel. La Banque Populaire tiendrait la troisième place, puis viendrait la BNP Paribas.

48, voire 72 heures. En réalité, ce n'est pas toujours le cas, explique un vendeur de Loire-Atlantique : « *si le dossier est « risqué », le retour peut être moins rapide. Mais, pour un client bien référencé, le temps de réponse correspond généralement au délai annoncé* ». Le concessionnaire n'a pas de contrat spécifique avec telle ou telle banque et se doit de répondre à toutes les demandes, l'acheteur traitant le plus souvent avec sa banque d'origine. Ce système de crédit classique « *facilité* » a fait ses preuves et semble toujours apprécié dans le monde agricole en général. Ces crédits suivent



**Déchaumeur à sécurité non-stop**

- dents carré 40mm équipées de socs papillon
- largeur de travail de 3 à 3,75m en fixe et de 3,75m à 6m en repliable hydraulique
- roues stabilisatrices

**SOUPLE ET EFFICACE**

**27110 LE NEUBOURG • Tél. 02 32 35 16 33 • www.bonnel-sa.com**





La formule de crédit dépendra souvent de l'assise financière de l'entrepreneur.

les taux du marché qui seraient au plus bas actuellement. « Des remontées sont toujours possibles dans les mois à venir, mais dans de faibles proportions », précise un responsable du secteur agriculture à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Il reste que le travail du banquier est de proposer la formule la plus adaptée et plusieurs types de crédits, qu'ils soient de types classiques ou crédit-bail, seront avancés lors de discussions futures, voire directement par le concessionnaire qui fera le lien.

### Crédit-bail : souplesse et outil fiscal

Le matériel choisi par l'entrepreneur, chez le concessionnaire, est la propriété de l'organisme financier avec qui il traite. Ce sont en général des filiales de banques, spécialisées dans ce type de crédit. L'intéressé paie donc des loyers qui sont des charges professionnelles déductibles. Ils peuvent être réglés de manière constante, dégressive ou en saisonnalité. Ce dernier type de règlement personnalisé peut donc être prévu en fonction des activités de l'entreprise et de ses rentrées d'argent. Par exemple, l'entrepreneur paie un premier loyer en septembre et ne règle le second que 6 mois plus tard et cela avec des montants adaptés. Dominique Forestier, directeur commercial à Sodelem, filiale du Crédit Mutuel en charge des crédits bail (et locations financières), précise que les échéances des loyers peuvent s'échelonner sur 5 à 7 ans pour

### Les achats groupés se développent

Jacques Buguel, entrepreneur de travaux agricoles dans le Finistère depuis 12 ans, pratique tout type de travaux agricoles : ensilage, battage, semis ou épandage. Ses clients sont tournés vers la polyculture et l'élevage. Il apprécie les formules bancaires de crédits intégrés pour la rapidité et le système bien rodé. Pourtant, l'achat d'un gros matériel reste délicat. Il faut amortir la machine comme dans le cas d'une ensileuse par exemple où l'entrepreneur effectue cette activité sur des petites surfaces. Pour palier à cette difficulté, Jacques Buguel a pratiqué, dès le début de son entreprise, l'échange de travaux avec un collègue de Loire-Atlantique, Agri-ouest. L'entrepreneur effectuait le battage pour cette entreprise, entre la fin juin et le début juillet en Loire-Atlantique et, en échange, Agri-ouest mettait à sa disposition une ensileuse pour ses activités dans le Finistère. Le procédé était encore nouveau à l'époque : « il y a 12 ans, nous étions précurseurs dans le Finistère, aujourd'hui, ça s'est bien développé ». Depuis, le procédé a évolué avec l'achat en commun d'une ensileuse et d'une moissonneuse, ce qui ne pose aucun problème du fait des décalages de récoltes.

F.R.

un agriculteur et jusqu'à 5 ans pour un entrepreneur, le matériel étant utilisé de façon plus intensive. « Ceci dit, il n'y a pas de solution toute faite. On ne fait que du cas par cas ». Autre élément positif : l'étalement de la TVA sur toute la durée du financement qui permet à l'entrepreneur de gérer avec plus de souplesse sa trésorerie. Le contrat est accompagné d'une option d'achat. Mais le matériel pourra aussi être rendu à l'organisme financier à la fin du contrat, qui se chargera généralement de le vendre sur le marché de l'occasion.

### Les ETV et les ETF utilisent plus le crédit-bail

Le crédit-bail emporte peu l'adhésion, car, comme l'explique Jean-Marc Leroux, animateur à EDT Bretagne, « le monde agricole reste attaché aujourd'hui à la possession du matériel ». Si un certain nombre d'ETA ont encore des marges de manœuvres suffisantes pour se tourner vers un crédit classique, les ETV et les ETF, elles, pratiquent beaucoup plus le crédit-bail, non par choix véritable mais par manque de trésorerie. Robert Barrière, entrepreneur de travaux viticoles en Gironde, l'explique par la crise que traverse le secteur : « À part en Champagne et en Alsace, les régions connaissent une crise plus ou moins profonde. Aujourd'hui, 80 % des ETV ont une baisse du chiffre d'affaire car nous sommes tributaires du monde viticole. Et les banques sont toutes pareilles, elles vous prêtent un parapluie et vous le retirent quand il pleut ». Dans le secteur viticole, les achats ont fortement baissé, ajoute l'entrepreneur : « un tracteur de 4000 heures devra durer un peu plus longtemps. On ne renouvelle que ce qui

## M20P®

### Doseur d'humidité portable

- Lecture directe de l'humidité pour 20 espèces
- Ajustable sur un appareil d'organisme stockeur
- Aucune pièce mobile ni aucun couvercle à visser
- Très simple d'utilisation



165 bd de Valmy  
92 700 COLOMBES  
Tél. 01 41 19 21 80  
Fax 01 47 86 00 07  
E-mail : europe@dickey-john.com



**DICKEY-john®**  
EUROPE S.A.S.



Les entrepreneurs restent attachés à la possession du matériel. Mais les aléas et la conjoncture les obligent parfois à utiliser de nouvelles méthodes, comme la location ou l'achat groupé, pour gérer au mieux les investissements.

est vraiment indispensable ». Et quand un matériel doit être changé, le crédit-bail, qui offre plus de souplesse, est souvent pratiqué. C'est aussi davantage de sécurité pour l'organisme financier qui est propriétaire du matériel car il peut le récupérer plus facilement en cas de problème de paiement. Même constat pour Guy Duport, entrepreneur en travaux forestiers dans les Landes, qui évoque une précarité des trésoreries dans son secteur d'activité : « avec une capacité financière importante, on va vers du crédit classique. Avec une trésorerie réduite, c'est le crédit-bail qui devient la règle la plus courante, surtout quand le matériel est coûteux, atteignant, voire dépassant, des montants de 200 000 euros ».

### Les crédits constructeurs

Les constructeurs proposent eux aussi des formules : crédits classiques, crédits bails ou locations financières. Ce sont des crédits de type intégrés car ils font l'objet d'une intégration dans le prix de la machine mais on les appelle avant tout des « crédits captifs » pour leur attrait commercial. La plupart des constructeurs ont leur filiale financière parfois gérée en partenariat avec des banques françaises ou étrangères : John Deere crédit pour John Deere, Claas financial service pour Claas, AGCO Agrifinance pour Fendt, Valtra ou Massey Ferguson ou encore CNH Capital pour Case et New Holland. Les taux d'intérêt affichés sont souvent très bas, de l'ordre de 0 à 2 %. Plusieurs constructeurs contactés estiment vendre une grande partie de leur matériel de cette manière. Un concessionnaire précise que le crédit captif est plus souvent pratiqué pour l'achat de grosses machines. Sur ce type d'achat, 50 % des acheteurs utiliseraient les crédits constructeurs, les autres se tourneraient directement vers des crédits bancaires. Mais le crédit captif semble peu apprécié à cause de son manque de clarté, comme l'explique Jacques Buguel, entrepreneur de travaux agricoles dans le Finistère : « la différence de taux est noyée

dans le prix de la machine, on ne s'y retrouve plus. Je préfère un prix net, clair, et discuter de l'aspect financier avec un banquier ». Même constat pour Michel Bridonneau, entrepreneur en Vendée : « aujourd'hui, on vend des machines comme du matériel de loisirs. On déguise le financement de la machine avec son prix ». Mais Marc Dutertre, directeur des ventes à John Deere crédit, réagit en précisant que, si les acheteurs utilisent ces formules, c'est bien « parce qu'ils y trouvent leur compte ».

### La location « pure » du constructeur

La location « pure », pour la différencier de la location financière (voisine du crédit-bail), peut limiter les risques, comme l'explique Michel Bridonneau : « la location est intéressante pour diversifier son activité ; de plus, elle évite de charger l'entreprise ». Dans sa région, vers Longeville-sur-Mer, bien que le travail d'ensilage ne progresse plus, « il faut toujours être efficace dans ce domaine ». Pour éviter que le matériel ne « dorme » une partie de l'année, l'entrepreneur a trouvé la solution avec un parc de deux ensileuses, dont l'une est louée via un concessionnaire. Pour le transport (fiente de volaille, boue d'épuration, céréales, fourrage et matériaux), l'entrepreneur utilise quatre camions dont deux en location. « C'est une méthode qui permet de beaucoup mieux planifier les charges financières. Mais il y a un coût. Si j'utilise la

**RIMAN**  
La Qualité du Spécialiste

**Optimisez  
votre outil  
de travail**

**Exigez  
RIMAN**

- Téléscopique
- Chargeuse
- Tracto-Pelle
- Chargeur compact

**auprès de votre concessionnaire**

www.riman.fr - France Equipement : Tél. 02 40 98 10 98



Même s'ils sont souvent utilisés, aux dires des constructeurs, les crédits captifs semblent peu appréciés. Pour choisir une formule de crédit, l'entrepreneur préfère « discuter finance » avec le banquier.

location, c'est parce que j'ai déjà un parc de matériels important. Je la pratique pour des chantiers supplémentaires en vue de répondre à la demande». Plusieurs constructeurs proposent des offres de location gérée directement par leurs concessionnaires. Fendt a pratiqué la location, dès 1993, comme une stratégie commerciale, explique Marc Esprit, responsable de ce secteur pour la marque : « les différentiels de prix étaient énormes avec les concurrents et il fallait « asseoir le client » sur la machine ». Les tracteurs sont loués neufs ou en occasion très récente, pour une durée de 15 jours ou 85 heures minimum. Quand une machine atteint 1 000 heures, elle est retirée et vendue en occasion. Un nouveau matériel est mis à disposition du client si le contrat n'est pas terminé ou en cas de renouvellement. Claas devrait aussi proposer la location de tracteurs dans les mois à venir (Renault la pratiquait) mais loue déjà moissonneuses-batteuses et ensileuses depuis quelques années. « Le prix fixé est un pourcentage du prix de la machine neuve sur deux campagnes avec une utilisation jusqu'à « 300 heures batteur » maximum à l'année », explique un concessionnaire. Est donc pris en compte uniquement le temps de travail de la machine. Au-delà de 600 heures (deux campagnes), les machines sont vendues sur le marché de l'occasion. À noter que la location de ce type d'engin est plus courante dans les grandes régions céréalières. De son côté, John Deere dit ne pas proposer

## Machinisme agricole : un marché mi-figue mi-raisin



Le Sygma, organisation professionnelle des constructeurs de tracteurs et machines agricoles, vient tout récemment de sortir les estimations pour 2006. Il ressort de cette étude que le marché français des agro-équipements tendrait vers un repli de 5 % pour cette année. Ce dernier serait

dû notamment à la baisse des revenus agricoles en 2005 (-10 %). De plus, l'entrée en vigueur de la nouvelle Pac au 1er janvier 2006 freinerait les ardeurs des acheteurs. Hors étude, certains évoquent aussi les regroupements d'exploitations et le départ d'une tranche d'âge à la retraite. D'autres évoquent même le contexte des élections présidentielles en France. Par ailleurs, le marché d'outils spécifiques à la viticulture serait en baisse, cela à cause de la crise du secteur dans un certain nombre de régions. On estime notamment pour 2006 une baisse des ventes de tracteurs étroits de 28 % par rapport à 2005. En contrepoint, le marché des équipements pour espaces verts est en hausse (13,4 % en 2005) avec une estimation de +15% pour 2006. De même, 72 % des concessionnaires verraient le marché des moissonneuses-batteuses stable, voire en hausse pour cette année.

F.R.

de « location constructeur », tout en expliquant que la marque peut louer aux concessionnaires des tracteurs qui, eux-mêmes, les loueront aux clients. « C'est une location en cascade » commandée totalement par le concessionnaire et non pas par le constructeur, tient à préciser ce responsable.

Frédéric Ripoché ■

ENTREPRENEURS  
des Territoires



La revue officielle  
de la Fédération  
des Entrepreneurs  
des Territoires

Retrouvez le bon d'abonnement p 11



La seule revue exclusivement dédiée  
aux entrepreneurs de services  
Agricoles, Forestiers et Ruraux



# EUROFOREST

# 2006

Une  
**grande  
foire**

dans une  
**vraie  
forêt**

**16 > 18  
Juin 2006**

**Saint-Bonnet-de-Joux (71)**

Organisation



EUROFOREST 2006 - c/o Aprovalbois  
BP 1602 - 21035 Dijon Cedex - France  
Tél. 33 (0)3 80 44 33 78  
Fax 33 (0)3 80 44 36 45  
mail : info@euroforest2006.com

**[www.euroforest2006.com](http://www.euroforest2006.com)**

## Les ensileuses

### John Deere

**Des ensileuses automotrices pour mesurer la matière sèche**

L'ensilage, c'est six mois de culture, une journée de récolte et douze mois d'alimentation. L'ensileuse doit donc répondre à ces exigences :

- une longueur de coupe réglée sur le taux de matière sèche (MS) du fourrage et sur le matériel de distribution ;
- un éclatement en fonction du taux d'humidité du grain ;
- le calcul de la quantité de MS récoltée pour l'élaboration de la ration.

Chez John Deere, le capteur HarvestLab®, installé sur la tuyère de la série 7000, permet de mesurer la MS en continu, et cela pendant l'ensilage. Ainsi, la précision



d'HarvestLab® (technologie proche infra rouge) remplace celle d'un laboratoire. Depuis le poste de conduite, vous pouvez ajuster en temps réel la longueur de coupe IVLOC®, ainsi que l'écartement de l'éclateur. De plus, grâce au capteur de rendement HarvestMon®, vous connaîtrez le tonnage exact de matière sèche du fourrage récolté. L'ensileuse également équipée de la balise GPS Starfire II® pourra arpenter les parcelles et enregistrer les données parcelles. Avec l'AutoTrac®, la machine bénéficie du guidage

automatique. Rendez-vous, pour découvrir ces nouveautés, au salon du maïs fourrage, les 30 et 31 août prochains à Nouvoitou, en Ile-et-Vilaine.

*John Deere  
Nicolas Dubois  
directeur produits Matériels de récolte des fourrages,  
John Deere division  
marketing France BP 219  
45 144 Saint-Jean-de-la-Ruelle  
tél. 02 38 72 31 49  
fax 02 38 74 86 65*



### Pöttinger

**La percée des remorques ensileuses**

C'est en 1999 que Pöttinger a lancé la Jumbo, première remorque ensileuse conçue pour les entrepreneurs de travaux agricoles. En 2001, le premier exemplaire fut vendu en France suite à sa présentation au Sima. Depuis, « cette technique a intéressé toujours plus d'entrepre-

neurs français car elle répond vraiment à leurs besoins, [...] procurant un fourrage de qualité », soutient Éric Yoder, le directeur France. La gamme comprend aujourd'hui trois familles : Europrofi, Torro et Jumbo, soit dix-neuf modèles. Nouveautés 2006 : un essieu tridem ou un 8 roues à suspension pneumatique. Ces remorques ensileuses sont

## FAUCHEUX

la solution



### Cinématique parfaite

Une géométrie typique à l'anglaise centrée à parallélogramme (équilibre idéal en cabine).

### Gamme complète

2 à 7 m de bras - 10 modèles et plus de 60 versions différentes pour correspondre au mieux à votre besoin.

### Tête de broyage haut rendement

1 m, 2 m ou même 1,5 m suivant les modèles.

### Conduite confortable

Commande au choix, téléflexible ou électrique proportionnelle avec sustentation et console monolevier ergonomique.

**BON POUR UN DOSSIER GRATUIT !**

Nom .....

Adresse .....

Pour débroussailleuse série FT

Tél. .... Fax .....

CP. .... Ville .....

Bon à remplir et à envoyer à : B.P. 50  
28, rue du Pdt Kennedy, 28111 LUCE Cedex  
Tél. 02 37 30 40 50 - Fax 02 37 30 16 43



TWOSE

Une marque du groupe ALAMO



# KIRPY

Broyeurs de Pierres

GRENIER FRANCO



Débroussailleurs  
Forestiers

Robustes et Performants

**Andaineur et Ramasseuse de pierres Outils à dents**

BP n°2 47590 Layrac - France - Tél. 05 53 87 00 02 - Fax : 05 53 87 10 02  
E-mail : info@kirpy.com - Internet : www.kirpy.com

26140 ANDANCETTE  
Tél. 04 75 03 12 43 - Fax : 04 75 03 06 98





conformes au code de la route français et homologuées par la Drire. Pöttinger propose un système de location-leasing pour faciliter l'investissement et offrir plus de flexibilité.

*Pöttinger*  
 Anne Romo, Pöttinger France,  
 129b, La Chapelle,  
 68650 Le Bonhomme  
 tél. 03 89 47 28 36  
 fax 03 89 47 28 39  
 anne.romo@poettinger.at

## Krone

### Une ensileuse de référence

Le constructeur allemand Krone, connu pour sa gamme de fenaison (faucheuses pendulaires EasyCut, faneuses KW, andaineurs Swadro, autochargeuses) et de presses (balles rondes Round et Vario Pack, combiné d'enrubannage Combi Pack et balles cubiques Big Pack), a

marqué les esprits en présentant en 2001 pour la première fois son ensileuse Big X. Ainsi, l'ensileuse Krone est conçue pour obtenir un fourrage de qualité grâce à plusieurs éléments :

- le bec à maïs EasyCollect, de construction compacte, amène en bon ordre les tiges de maïs vers les rouleaux d'alimentation ;
- c'est le premier Pick-Up Easy-Flow sans came ;
- les six rouleaux d'alimentation assurent une compression optimale avant la coupe ;
- la longueur de coupe est réglable intégralement depuis la cabine ;
- les éclateurs sont largement dimensionnés pour une consommation de puissance minimale ;
- le flux du fourrage est « linéaire ».

À noter également que Krone, lors du grand salon allemand Agritechnica, a présenté l'ensileuse la plus puissante du moment, la Big X 1000 CV, équipée de deux moteurs accouplés.

*Krone*  
 Xavier Vidal  
 chef de produit, Krone  
 distribué par Amazone S.A.  
 BP 67, 78490 Méré  
 tél. 01 34 94 11 29  
 fax 01 34 94 11 00  
 e-mail :  
 x.vidal@amazone-sa.net



# taarup



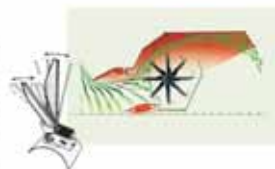
“Et si on parlait des valeurs sûres”...



...Combinaison avant/arrière 9,60 m !  
**TAARUP 5090 Butterfly**

### La polyvalence avant tout.

- La conditionneuse la plus large et la plus sûre du marché.
- **Concept 4 actions** : 1 andain central, 2 alternés, 3 indépendants ou épandage large par volets éparpilleurs.
- TAARUP offre une gamme complète de faucheuses, faucheuses conditionneuses avec des largeurs pouvant atteindre 9,60 m... "Grandeur" oblige !



Le conditionneur TAARUP préserve la récolte (Brevet NIAE)

Investissez dans la sécurité d'une marque leader du 1<sup>er</sup> groupe mondial de l'équipement agricole.



### “Info chrono”

Documentation complète envoyée à votre domicile sur simple demande par Fax ☎ 02 38 52 43 01

**kverneland group**

BP 70149  
 45803 Saint Jean-de-Braye Cedex  
 Tél : 02 38 52 43 00  
 www.kvernelandgroup.com/france





## Claas Green Eye voit tout

Aussi puissant et robuste soit-il, le dispositif d'alimentation de la Jaguar Green Eye réagit avec sensibilité aux corps étrangers. Tout ce qui ne fait pas partie du produit récolté est identifié par le nouveau détecteur de pierres Stop Rock. Il réagit aux pierres dans les andains et arrête immédiatement le dispositif

d'alimentation. L'utilisateur peut définir lui-même, de sa cabine, la taille limite des pierres. De plus, le nouveau détecteur de métaux monté dans le rouleau d'alimentation avant localise à temps les objets métalliques. Un dispositif d'arrêt rapide stoppe aussitôt le dispositif d'alimentation sans l'user. L'utilisateur règle la sensibilité de réponse via le système d'information CIS.

En outre, avec le nouvel embrayage de longueur de coupe Comfort Cut, la Jaguar Green Eye atteint de toutes nouvelles dimensions en termes d'efficacité. Ceci est dû au concept d'entraînement en deux parties : d'une part, l'entraînement hydrostatique du dispositif d'alimentation, de sa vis sans fin et de ses rouleaux de compression préalable assure un flux synchrone du produit. D'autre

part, l'entraînement du pick-up, ainsi que les disques du bec à maïs, est mécanique. Ceci garantit une grande transmission de force sans perte de rendement.

Par ailleurs, le Comfort Cut convainc grâce à d'autres solutions qui accroissent la productivité de la récolte. Les longueurs de coupe peuvent être réglées confortablement et rapidement à partir de la cabine pendant le travail. Le plus grand débattement des rouleaux de compression (jusqu'à 10 mm) garantit jusqu'à 28 % de volume de débit en plus. Le système Safety Stop pour le hacheur arrête la rotation et garantit la sécurité lors de travaux de service après-vente.

**Claas**  
Mauritz Quaak  
e-mail :  
Mauritz.Quaak@claas.com

## Les cueilleurs à maïs

### Zardo Nouveaux cueilleurs grande largeur

Pour répondre à la demande croissante des cueilleurs de grande largeur, les établissements Zardo, importateurs des cueilleurs à maïs Dominoni, proposent deux nouveaux appareils venus enrichir la gamme Dominoni : le cueilleur 12 rangs fixe avec ou sans broyeur et le cueilleur 10 rangs fixe ou repliable avec ou sans broyeur. Ces deux cueilleurs permettent une récolte dans toutes les conditions, une bonne qualité de broyage et un faible coût d'entretien, le tout couvert par une garantie des pièces de 5 ans. Pour la saison 2006, une nouvelle transmission à bain d'huile est disponible en option.



**BIGAB**  
SYSTÈME DE REMORQUE - DÉCHARGEUR

LEADER EUROPEEN DE  
REMORQUES POLYBENNE



BIGAB 10-14



BIGAB 15-19



BIGAB 10-14



BIGAB 15-19

## LES PORTE-CONTENEURS BIGAB ARRIVENT EN FRANCE.

Beaucoup d'entrepreneurs en Europe ont modifié leur mode de travail par l'utilisation du porte-conteneurs BIGAB et cette tendance se confirme chaque jour. La principale raison est la possibilité de transporter différentes charges sur un même châssis.

Cette méthode de travail donne à votre entreprise un moyen de transport multifonction et plus rentable.

Le matériel BIGAB est composé de 7 modèles différents et de nombreuses options sont possibles.

La gamme varie de 4 tonnes à 20 tonnes de charge utile et permet ainsi de répondre à tous vos besoins.

Pour tout renseignement sur le matériel BIGAB, les différents modèles et les options possibles, veuillez contacter votre commercial régional ou vous rendre sur le site [www.forsmw.com](http://www.forsmw.com).

**FORS MW**  
We make it easy

Usine:  
E-mail: [info@forsmw.ee](mailto:info@forsmw.ee)  
[www.forsmw.com](http://www.forsmw.com)

### Agent/Importateur - France:

NEW SOLAGRI  
129 RD 349  
62990 BEAURAINVILLE  
TEL: (+33)0321061715  
FAX: (+33)0321814225  
E-mail: [new-solagri@wanadoo.fr](mailto:new-solagri@wanadoo.fr)

Nous nous réservons le droit de changer les prix et de faire des modifications sans avertissements préalables.  
Important : les photos utilisées dans cette publicité peuvent présenter des remorques sur mesure ou avec des spécificités liées à certains pays et de fabrication non standard.

www.cs-reklam.se

LE SUCCES N'EST PAS UN HASARD!



Zardo  
Ets Zardo  
74440 La Rivière-Enverse  
tél. 04 50 34 32 31  
fax 04 50 34 81 04  
e-mail : szardo@wanadoo.fr

### Fantini-Bouchard Génération 100 % boîtier

Présent depuis plus de vingt ans sur le marché français, le cueilleur à maïs Fantini-Bouchard s'est forgé une solide réputation. La dernière génération L2/LH2 « 100 % boîtier » conforte l'entreprise dans les options techniques qu'elle a choisies : boîtiers latéraux à bain d'huile avec renvoi d'angle qui permettent d'entraîner les éléments sans chaînes, donc sans entretien et sans bruit, avec une vitesse

d'avancement plus importante ; élément cueilleur doté d'un boîtier unique avec sécurité intégrée et lubrifié pour entraîner chaînes, rouleaux et broyeurs (débrayables) ; atelage interchangeable et réglable qui améliore l'alimentation ; des capots et pointes en plastique (plus léger, pas d'usure, pas d'entretien).

Fantini-Bouchard  
Bouchard, Sylvain Recurt  
tél. 06 82 80 46 86  
01 64 00 06 97  
e-mail :  
infodif@bouchard.tm.fr

### Kemper Des têtes de récolte adaptées

La société Maschinenfabrik Kemper GmbH & Co. KG livre les becs de récolte

pour presque toutes les conditions. D'une part, le spécialiste des têtes de récolte Kemper présente pour l'année 2006 quatre modèles de la série 300, disponibles en 3 ; 4,50 ; 6 et 7,50 mètres de largeur de travail (équivalant à 4, 6, 8 et 10 rangs). Ces têtes s'adaptent sur toutes les ensileuses actuelles de John Deere, Claas et CNH. L'attelage du Champion 375 pour l'ensileuse CNH - FX60/CHX 620 et Krone - Big X est en cours.

Étant donné que la récolte du maïs s'effectue sous diverses conditions, le spécialiste Kemper offre une tête de récolte adaptée à chacune. Par exemple, la nouvelle tête de récolte Champion 460, avec ses 4 tambours d'alimentation et ses 6 mètres de largeur de travail, convient aux maïs supérieurs à 4 mètres de haut. Les larges tambours d'alimentation minimisent considérablement les pertes

en direct grâce au système de coupe de l'ensileuse. Les tambours d'alimentation obliques permettent une mise en paquet optimale du maïs à l'horizontale, préparant la plante à la coupe pour une qualité d'ensilage remarquable.

D'autre part, le cueilleur à maïs CornStar enthousiasme toujours plus de clients. « Plus de 1000 ha par an, sans le moindre coût de maintenance », rapportent des clients utilisateurs du CornStar. Ils apprécient les faibles coûts d'entretien ainsi que le peu d'usure du bec cueilleur sans chaîne. Le système d'alimentation révolutionnaire rotatif remplace totalement les chaînes d'alimentation. Le système de transmission est constitué de boîtes de transmission à bain d'huile, avec sécurité de surcharge intégrée assurant des coûts de service et d'entretien réduits. Les



Production  
de plaquettes  
forestières

Préparation des sols



## Broyeurs forestiers

Plus de 30 années d'expérience dans les techniques de broyage et d'entretien forestier. Une gamme complète de broyeurs pour tracteurs de 80 à 400 cv. 2 modèles de chenillard, des broyeurs de préparation de sols avant plantation. Conseil, formation, SAV et suivi d'utilisation garantis.

**HANTSCH**  
TECHNIQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

B.P. 2 - Z.I. - 67521 Marlenheim Cedex  
Tél. 03 88 87 52 53 - Fax : 03 88 87 53 00  
info@hantsch.fr - www.hantsch.fr

www.agence-appui.fr - 04/06



lames de coupes traitées au tungstène garantissent une longue durée de vie de la pièce. La technologie élaborée de l'unité de broyage permet un broyage optimum et une répartition des plantes sur la largeur complète de la machine. Pour 2006, les possibilités de montage du bec cueilleurs Corn-star sont élargies. Pour l'ensilage d'épi de maïs, Kemper propose un kit de montage spécifique aux ensileuses John Deere et, en option, il est aussi possible de les munir d'un kit tournesol. Grâce à sa grande largeur de récolte, le CornStar est idéal pour la récolte de tournesol. Une partie de la fente de ramassage est fermée par une lame coupant la tête du tournesol à son passage. Ensuite, la tête de fleur est transportée jusqu'à la vis de transport.

*Kemper  
Didier Duret,  
Maschinenfabrik Kemper  
GmbH & Co. KG, Breul  
48703 Stadtlohn, Allemagne  
tél. +49 (0) 2563 88-152  
fax +49 (0) 2563 88-155  
e-mail : DuretDidier@Kemper-  
Stadtlohn.de  
www.kemper-stadtlohn.de*



## **Idass** **Cueilleur** **maïs grain série 700**

Les nouveaux cueilleurs à 6, 8, ou 12 rangs fixes ou repliables, avec ou sans broyeur débrayables rang par rang, sont adaptables sur toutes les moissonneuses-batteuses. Leur écartement varie de 50 à 80 centimètres. Ils sont équipés de rouleaux cueilleurs type « engrenage » gros diamètre et de boîtiers cueilleurs surdimensionnés à entraînement par arbres 6 pans. Les pointes et capots en plastique et les diviseurs rotatifs sont à entraînement mécanique. Un vérin électrique actionne le réglage de plaques centralisé depuis la

cabine. L'entraînement d'origine droit et gauche se fait par boîtier étanche, à bain d'huile et graisse, intermédiaire ou extrémité pour les cueilleurs repliables.

*Idass  
rue de Montbary  
ZI Ormes, 45140 Ormes  
tél. 02 38 74 70 28  
fax 02 38 74 77 76  
e-mail outils.recolte@idass.fr  
internet www.idass.fr*

## **Tronçonneuses** **thermiques**

### **Dolmar-Makita** **Technologie et design**

Avec bientôt 80 ans d'expérience dans le domaine des tronçonneuses, la société

Dolmar est l'un des plus anciens constructeurs de tronçonneuses à moteur à essence. La technologie Dolmar se caractérise par ses moteurs à couple élevé, un système de démarrage Start & Go et la soupape de décompression Happy Start.

La Nouvelle Génération, alliant design et haute technicité, offre aujourd'hui aux bûcherons confort et qualité de coupe. Le modèle Dolmar de plus grosse cylindrée dispose d'un moteur au couple élevé, même à régime relativement bas et pour de larges plages de vitesses. L'étroite collaboration entre les professionnels forestiers et les ingénieurs Dolmar a permis de mettre au point la PS7900HS60 (cylindrée de 79 cm<sup>3</sup>, puissance de 4,6 kW, guide et chaîne de 60 cm). Sa forme ergonomique et l'assurance de sécurité qu'elle procure permettent de travailler dans des conditions extrêmes. Son excellent rapport poids/puissance (1,37 kg/kW), ses faibles vibrations grâce aux amortisseurs et son accélération fulgurante sont autant d'atouts qui facilitent le travail des professionnels en forêt.

*Dolmar-Makita  
www.dolmar.com*

# TamaNet

## EDGE TO EDGE



### FILET REVOLUTIONNAIRE

Disponible pour la première fois en France en 2006



Recommandé par tous les fabricants de presses à balles rondes

**Technologie professionnelle de Tama:**

- Jusqu'à 30% de filet en plus par rouleau (2600m, 3600m disponibles)
- Plus de balles, moins de coût par balle
- Produit Edge to Edge® (bord à bord)
- Plus de caractéristiques techniques

**Les spécialistes du conditionnement des récoltes**  
25 Rue Carnot, 72 300 Sablé sur Sarthe, France • Tel: 02 43 62 13 14, Fax: 02 43 62 13 15 • [www.A3F.fr](http://www.A3F.fr)





20<sup>ème</sup>  
EDITION !



# SPACE 2006



SALON INTERNATIONAL DE L'ÉLEVAGE  
Du 12 au 15 septembre - Rennes (France)

Tél. : 02 23 48 28 80 • Fax : 02 23 48 28 81  
info@space.fr • www.space.fr

## RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS

AGRI INTERIM	P 20
A3F	P 52
ALLIANCE	P 19
BONNEL	P 43
CGAO	P 13
CREDIT MUTUEL	P 4
DICKEY JOHN	P 44
EUROFOREST	P 47
FAUCHEUX	P 48
FENDT	P 21
FLEXON	P 32
FORS	P 50
GODE	P 41
HANTSCH	P 51
INNOV AGRI	IIIème COUV
JOHN DEERE FORESTRY	P 28, 29
KIRPY	P 48
KUHN	P 15
KVERNELAND	P 17, 24, 25, 49
LANDA	IVème COUV
MC CORMICK	P 36
MERCURE	P 46
NIDAL	P 32
NORDIC PNEU	P 33
NEW HOLLAND	IIème COUV
RIMAN	P 45
REMORQUE CHEVANCE	P 12
RUDOLPH & FILS	P 16
SEPPI	P 37
SPACE	P 53
SULKY BUREL	P 31
TRELLEBORG	P 35
USINE DE RUMAUCOURT	P 5

**EDT Occa**  
Prochaine parution  
**15 juillet 2006**  
réservation au **02 98 98 01 40**

**Ets PATOUX - 62**

Tél. 03 21 26 08 55

Fax 03 21 26 88 19



Internet : [www.patoux.fr](http://www.patoux.fr)  
E-mail : [jl.walle@patoux.fr](mailto:jl.walle@patoux.fr)

**PIÈCES NEUF OCCASION**

**TRACTEURS FORD ET NH**

**MOIS. BAT. NEW HOLLAND**

**Achat Épave ou Fatigué**

**Ets CARLU & Cie**

*Spécialiste Vente Pièces Détachées*

**PIÈCES DÉTACHÉES POUR TRACTEURS**

NEUVES : M.F. - FORD - CASE IH - SD - DB - JOHN DEERE - LANDINI - etc...

OCCASION : M.F. - SAME - Deutz, I.H. / SPÉCIALISTE PERKINS (neufs)

RÉNOVATION MOTEURS TOUTES MARQUES - KIT MOTEURS

**Tél. 03 21 64 32 34 - Fax 03 21 65 12 07 - E-mail : [carlu@carlu.fr](mailto:carlu@carlu.fr)**

**Ets CARLU notre force : le stock et le prix  
Livraison toute France**



**Maisons Familiales  
Rurales  
de Bretagne et des  
Pays de la Loire**



IREO La Pignerie de Laval (53)	02 43 67 04 93
MFR de Legé (44)	02 40 26 35 35
MFR Montauban de Bretagne (35)	02 99 06 42 56
CFTA de Monfort sur Meu (35)	02 99 09 10 29
MFR de Chemillé (49)	02 41 30 62 35
MFR de Montreuil-Bellay (49)	02 41 83 19 19
IREO de Beaupréau (49)	02 41 63 02 04
IREO La Pignerie de Laval (53)	02 43 67 04 93
MFR de Loudéac (22)	02 96 28 02 27
MFR de Mouilleron en Pareds (85)	02 51 00 30 54
IREO de La Mothe Achard (85)	02 51 38 61 75
IREO d'Elliant (29)	02 98 94 18 68

*Former  
vos futurs collaborateurs  
avec les  
**Maisons Familiales Rurales**  
spécialisées en  
Agroéquipement  
et Maintenance*

**Formations par alternance 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> ; CAPA ; BEP ; BEPA ; Bac Pro ; BTSA et licence professionnelle  
Formations qualifiantes : Certificat de Spécialisation ; Sil Magasinier ; CQP ; BCEDT**

# L'événement agricole aux champs de référence en Europe

**NOUVEAU**

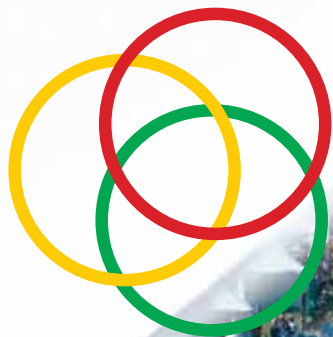
**1 journée supplémentaire**

de présentations et de démonstrations de tous les matériels et services de l'agriculture et de l'élevage



**INNOV-AGRI**

**5,6,7 SEPTEMBRE  
2006**



Outarville, entre Etampes et Orléans - France

**Le rendez-vous de toutes les performances sur le champ.**

**[www.innovagri.com](http://www.innovagri.com)**

Partenaires :

**La France Agricole**

**L'éleveur  
laitier**

**ENTREPRENEURS  
DES TERRITOIRES**

**INRA**





Depuis plus de 20 ans

# 5 bonnes raisons de choisir les pièces LANDA.



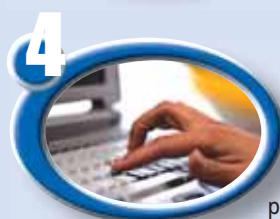
Toutes les pièces de rechange Landa, "origines" ou "adaptables", ont prouvé leur fiabilité. C'est pour vous la meilleure des garanties.



Parce que vous êtes uniques, vous attendez des solutions uniques. Notre service commercial saura vous apporter conseils et solutions les plus appropriés.



Entre vous et nous pas d'intermédiaire et un juste prix pour une qualité approuvée par plus de 15 000 clients.



Nos stocks permanents et notre parfaite connaissance du matériel permettent à nos techniciens de répondre à tous vos besoins.



Depuis nos trois sites, toutes nos pièces sont livrées directement chez vous en un temps record, c'est important quand chaque seconde compte...

[www.landa.fr](http://www.landa.fr)

#### SIÈGE SOCIAL

Rue Pierre Curie  
Z.I. du Planty - La Guyonnière  
85607 MONTAIGU Cedex  
Tél. 02.51.48.86.86 - Fax 02.51.46.34.33  
E-mail : landasas@wanadoo.fr

#### AGENCE SUD

Parc EURONORD (sortie 11 - St-Jory) - 2, rue du Parc  
31150 BRUGUIÈRES  
Tél. 05.61.74.22.88 - Fax 05.61.74.46.95

Adresse postale :  
BP 7526 - 31150 FENOUILLET Cedex

#### AGENCE NORD ET EST

4, rue du Commerce - Z.A. des Nuisements  
51350 REIMS CORMONTREUIL  
Tél. 03.26.85.44.19 - Fax 03.26.85.43.70

Adresse postale :  
BP 816 Cormontreuil - 51678 REIMS Cedex 2

